

"Clôture session d'hiver du 20 décembre 2018"

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Nous allons commencer nos travaux.

Pascal Ferchaud, M. Dourthe, si M. Dourthe veut bien s'asseoir.

Merci, Christophe.

Pascal Ferchaud a donné pouvoir à Ghislaine Guillen.

Nadège Désir, jusqu'à un certain moment, à Dominique Guégo, Marie-Chantal Périer à Christian Branger, Bernard Seguin à Brigitte Rokvam, Françoise de Roffignac, qui nous représente à une réunion du CODERS, mais qui nous rejoindra, à Loïc Girard, et Pierre Robin à Pierre Malbosc.

Voilà.

Donc nous allons...

Tenez, je vous donne, Linda, les...

Nous allons commencer nos travaux.

Vous trouverez sur table un certain nombre de documents.

S'ils ne le sont pas, ils vous seront distribués.

Un complément au rapport 102 qui concerne l'Association des maires ruraux, un complément au rapport 104 car notre médiateur a souhaité que nous adhérions à l'Association des médiateurs des collectivités territoriales.

Un complément à l'annexe du 703 sur les appels à projet citoyenneté.

Une DM3 qui est simplement une question d'écriture que nous verrons avec les rapports de la première commission.

Puis, vous avez toujours la motion que j'appellerais "Gilets Jaunes", la motion du groupe socialiste et républicain et s'est rajoutée à elle une motion sur les producteurs de sel de l'Atlantique et notamment ceux de l'île de Ré.

Nous allons commencer nos travaux si vous le voulez bien, comme à l'habitude, par ceux de la deuxième commission et nous terminerons demain matin par l'endroit où nous allons terminer ce soir et par la première commission.

Donc je me tourne vers Gérard Pons pour notre pouvoir de Sylvie Marcilly à Stéphane Villain malgré son état grippal.

Il sera en mesure de lever les deux mains.

Je vous redonne ce document.

Nous avons un premier rapport sur les actions judiciaires du Département.

Gérard Pons et Patricia Friou pour la commission des Finances et je demanderai à Jean-Marie Roustit s'il veut bien s'exprimer sur la signature à laquelle hier nous avons procédé à l'Agence française de développement sur les projets Boffa avec une aide très importante à la fois de l'AFD et de l'Organisation des Nations unies.

Mais en attendant, nous écoutons Gérard Pons.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-M. le président, la deuxième commission vous propose, conformément à votre rapport, de prendre acte du bilan 2018, d'approuver les orientations proposées pour la suite de la politique de coopération, d'inscrire un crédit de 226 260 destiné à financer les opérations à mettre en œuvre au titre de l'accompagnement de la stratégie Horizon International.

De voter une autorisation d'engagement de 906 900 euros en faveur des actions de coopération décentralisées en République de Guinée au cours des années 2019-2021.

Et d'inscrire un crédit de paiement de 302 300 pour la subvention annuelle de l'association Charente-Maritime Coopération.

D'inscrire un crédit de 50 000 euros pour organiser une journée Guinée et d'inscrire une recette de 152 300 correspondant à la subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la mise en œuvre du programme en République de Guinée.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci.

Pour la commission des Finances, Patricia Friou.

Patricia Friou, conseillère départementale commission des Finances.
-Oui, c'est un avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci.

Jean-Marie Roustit, un mot, et les autres collègues, sur la signature à laquelle nous avons procédé ensemble hier ?

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-M. le président, merci.

Hier, nous étions au siège de l'AFD pour valider un projet que nous mûrissons depuis deux ans, c'est-à-dire de créer une filière économique de pêche sur Boffa.

Donc, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, nous avons eu un avis très favorable de la commission ad hoc de l'AFD et aussi des Nations unies, car nous sommes la seule collectivité de France à travailler avec les Nations unies, une organisation onusienne.

On en a même plusieurs car on avait déjà monté un gros projet sur l'eau il y a trois ans maintenant avec l'Unicef.

Donc là, nous sommes repartis pour un gros projet sur Boffa, un projet de trois ans de 1,5 million qui va consister à réhabiliter le port de Boffa, qui existe mais qui est en très mauvais état, et à créer un autre port à Walia, ce qui permettra aux pêcheurs des îles qui dépendent de la commune urbaine de Boffa de désenclaver cette zone de mangrove où il y a beaucoup de pêcheurs mais qui n'arrivent pas à écouler leur production.

Le but est de créer de l'emploi sur Boffa de façon à ce que les pêcheurs puissent gagner leur vie, ainsi que les mareyeuses, les personnes qui fument le poisson, et permettre aussi à la commune urbaine de Boffa de percevoir les taxes qui sont dues normalement par les pêcheurs.

Donc c'est un gros projet et on continue aussi, toujours avec le fonds d'équipement des Nations unies, à gérer sur le territoire de Boffa la manne d'argent qui va tomber dans l'escarcelle des communes due à l'extraction de la bauxite puisque le gouvernement guinéen a concédé ses gisements de bauxite avec une obligation pour les miniers d'une compensation financière pour les communes.

Nous sommes là avec les Nations unies pour gérer de façon transparente et efficiente cette manne d'argent qui va arriver sur le territoire de la préfecture de Boffa.

Donc ce sont de gros sujets qui vont nous occuper pendant au moins les trois années à venir.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, président Doublet.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Oui, M. le président.

Pour compléter les propos de Jean-Marie, le Syndicat des eaux, si on fait un programme sur trois ans, c'est 270 000, 90 000 euros par an, et aujourd'hui, sur Boffa, on a installé 186 puits et 186 pompes qui fonctionnent très bien.

Je crois que le budget des pompes est presque aussi important que le budget de la ville.

C'était simplement pour ajouter une précision à ce qui a été dit.

Au Syndicat, on n'est pas toujours à côté de nos pompes.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci au Syndicat des eaux.

Jean-Marie Roustit puis Patricia, à nouveau.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-Pardon.

Le Syndicat des eaux est présent financièrement mais aussi son directeur, Dennis Minot, vient depuis dix ans à Boffa et donne son appui technique sur l'entretien des forages.

Merci, Michel.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Patricia a redemandé la parole.

Patricia Friou, conseillère départementale, commission des Finances.

-Ce n'était pas au titre de la commission des Finances, mais de Charente-Maritime Coopération.

Je souhaitais intervenir par rapport à notre nouveau soutien aux collectivités, par rapport à la gestion des déchets.

Je n'étais pas allée à Boffa depuis trois ans et je peux vous dire que maintenant, c'est aussi une priorité pour ces collectivités de s'intéresser à la gestion du plastique qu'on retrouve en mer.

Ça va être aussi un point important de notre action.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-C'est un problème mondial, les déchets de plastique, mais dans les pays en voie de développement où on pollue les fleuves, les rivières, les océans.

Absolument.

Merci beaucoup.

Pas d'objection sur ce rapport 201.

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport 202, Jean-Marie Roustit, toujours.

Fonds départemental d'aide à la revitalisation des petites communes.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-Oui, M. le président.

Conformément à votre rapport, afin de poursuivre notre politique d'aide aux collectivités de moins de 5 000 habitants, lorsqu'elles s'engagent dans des opérations de réhabilitation visant à embellir et redynamiser leur centre-bourg, votre deuxième commission vous propose de voter pour 2019 une autorisation de programme de 4 500 000 euros et d'inscrire 3 500 000 en crédit de paiement, au chapitre 204, Nature 204, 142.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Qu'en pense, David Baudon, la commission des Finances ?

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est un avis conforme de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Pas d'intervention, pas d'objection ?

Ce rapport 202 est adopté.

Nous en venons au 203.

Parallèle...

Attendez.

Je ne vous ai pas encore donné la parole, M. Roustit.

C'est le fonds départemental d'aide à l'habitat locatif public en milieu rural.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-Tout à fait.

C'est dans la continuité du rapport précédent.

Votre deuxième commission émet un avis favorable pour une autorisation de programme de 450 000 et d'inscrire 300 000 en crédit de paiement.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il un avis de la commission des Finances ?

S'il y en a un, il est porté par Christophe Cabri.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des objections ?

Il n'y en a pas.

Le rapport 203 est adopté.

Nous en venons à Guy Denier au rapport 204, financement du programme d'action de Qualyse, puis à Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Puis, je demanderai à Catherine Desprez qui préside ce laboratoire de nous en dire un mot.

Guy Denier, conseiller départemental, commission des Finances.

-M. le président, la deuxième commission propose de voter une autorisation d'engagement à 1 310 000 euros et d'inscrire 1 310 000 euros en crédit de paiement au titre des actions confiées à Qualyse en 2019 dans les domaines de la santé animale, de la qualité des eaux et de la qualité sanitaire des aliments dans les services de restauration des collèges publics.

Par ailleurs, elle vous propose d'actualiser à la baisse de 239 351 euros à 185 481 euros l'autorisation d'engagement votée le 18 juin 2018 en faveur d'une action complémentaire au programme d'action de Qualyse dans le but d'identifier les sources de pollution littorale en baie d'Aytré pour intégrer la participation financière de la région Nouvelle-Aquitaine de 53 870 euros votée le 8 octobre 2018 qui font donc la différence de notre engagement.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Caroline Campodarve.

Caroline Campodarve, conseillère départementale, commission des Finances.

-Oui, président.

Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Deux remarques.

Il y a le problème de la baie d'Aytré qui est presque sous nos yeux.

Il y a aussi, depuis cet été, un problème, que Catherine Desprez a regardé de près, de pollution, que connaissent les élus du Pays royannais, de l'estuaire de la Gironde.

Je voudrais dire à Catherine Desprez que ce n'est pas bien d'être allée avec un bidon d'essence mettre le feu au laboratoire de Dordogne, notre principal concurrent, il y a deux nuits.

J'ai trouvé que l'action anticoncurrentielle était peut-être un peu exagérée.

Catherine.

Catherine Desprez, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Qualyse vit sa vie, évolue.

Il effectue pour nous, Département, un certain nombre de missions, l'hydrologie, la santé animale, la sécurité et la sécurité sanitaire. C'est pour nous un bras armé de nos politiques dans ces domaines.

Les différents plans d'action qu'on vous demande de voter sont tout à fait justifiés.

On a des plans d'action sur le Département de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, à peu près à quantités égales, et également sur la Vienne et la Corrèze.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Vous avez une déclaration d'amour de la Creuse, pour venir.

Catherine Desprez, conseillère départementale.

-On commence à étudier la corbeille pour voir ce qu'on mettra dedans. Mais effectivement, on a eu des avances de la part de la Creuse. Autrement, là, il est question d'ICOMABIO.

La première réunion pour ICOMABIO pour la pollution de la baie d'Aytré a eu lieu avec les différents partenaires.

La thésarde s'est engagée à faire des réunions très régulièrement pour nous tenir au courant de cette thèse qui s'étend sur trois ans.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Martine Villenave.

Martine Villenave, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Je voulais remercier Catherine Desprez et le laboratoire Qualyse car ce programme ICOMABIO s'annonce très bien.

La première réunion était très intéressante et je pense que cette thésarde est bien armée pour nous aider, car c'est un problème récurrent sur notre baie et on espère bien trouver, peut-être pas des solutions, mais au moins des explications, ce qui serait déjà pas mal.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Oui, car ces fermetures permanentes à la baignade de la plage d'Aytré sont un préjudice pour la commune et pour toute l'agglomération rochelaise naturellement.

Martine Villenave, conseillère départementale.

-Bien sûr.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci, Martine.

Oui, Catherine Desprez.

Catherine Desprez, conseillère départementale.

-C'est Qualyse, qui est la contraction de qualité et analyse.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Qualyse.

Catherine Desprez, conseillère départementale.

-Pour s'en rappeler.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Prononçons-le convenablement.

Y a-t-il des objections par rapport au rapport 204 ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

Nous en venons avec Pierre Robin au rapport 205, fonds d'aide aux constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré.

C'est donc Gérard Pons qui présente le rapport.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Oui.

Merci, M. le président.

De voter pour 2019 une autorisation de programme de 2 500 000 et d'inscrire 1 810 000 en crédit de paiement au chapitre 204, nature 204, 142.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

David Baudon pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est un avis conforme.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Pas d'objections, mes chers collègues ?

Le rapport est adopté.

Merci, madame...

Je remercie ceux qui ont travaillé sur ce rapport.

206, Jean-Marie Roustit, fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-M.

le président, afin de poursuivre notre politique de soutien aux communes de moins de 5 000 habitants, pour les aider à réaliser leurs projets d'équipement et d'aménagement en faveur du développement touristique, votre deuxième commission vous propose de voter pour 2019 une autorisation de programme de 300 000 et d'inscrire 272 400 euros en crédit de paiement au chapitre 204, nature 204, 142.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

L'avis de la commission des Finances, Christophe Cabri.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Pas de remarques ni d'objections.

Ce rapport 206 est donc adopté.

Nous en venons avec Gérard Pons au rapport 207.

Mise en œuvre de la stratégie de communication.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Votre deuxième commission vous propose d'approuver les projets de communication pour 2019, d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 2 177 050 pour la communication réparti comme suit : 1 861 650 en fonctionnement au chapitre 011, 155 400 en fonctionnement aux chapitres 65-67 et 160 000 en investissements aux chapitres 20 et 21.

Et d'inscrire au budget annexe 20 un crédit de 80 000 euros pour la promotion des espaces naturels sensibles.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-On a déjà commencé par la une du magazine de fin d'année, par les cartes de vœux à votre disposition.

Vous devriez trouver, je me tourne vers Jean-Philippe Aurignac, dans vos casiers, le cadeau du Père Noël, qui est le livre...

C'est en cours.

C'est le très beau livre fait, entre autres, par le directeur des Archives départementales sur la Charente-Maritime pendant la Première Guerre mondiale.

C'est remarquable de documentation, d'iconographies.

C'est un pavé à lire devant la cheminée, mais c'est un pavé historique assez formidable.

Christophe Cabri pour la première commission.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Si, pardon.

J'ai le soleil dans les yeux.

Qui demande la parole ?

Ah, oui.

Je ne voyais pas justement...

Je ne la voyais pas à cause du soleil.

Évelyne Ferrand, conseillère départementale.

-Je vois qu'il est fait allusion à un kit du nouvel arrivant.

En tant que conseillers départementaux, pourrait-on en avoir un exemplaire ?

Car on ne sait pas...

Dominique Bussereau, puis Évelyne Ferrand.

-Tout à fait.

-...Ce que contient ce document.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-C'est une bonne suggestion, Évelyne Ferrand.

On envoie une carte, des posters, des documents sur la Charente-Maritime aux nouveaux arrivants que nous signale La Poste.

Je demanderai à Frédérique Eloy, puisqu'elle est là, qu'elle fasse mettre ce kit dans chacun de vos casiers pendant l'actuelle session.

Très bonne suggestion.

Merci.

Pas d'objection sur le 207 ?

Je vous remercie.

Je passe au 208 donc je suppose, à nouveau, que c'est le vice-président, Gérard Pons, qui le présente sur les risques technologiques.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-M.

le président, votre deuxième commission vous propose d'approuver les termes de la convention, de voter une diminution de l'autorisation de programme de 12 000 euros pour la porter à 66 000 euros et d'inscrire 19 800 euros en crédit de paiement pour 2019.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Christian Fallourd pour la commission des Finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis favorable de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Pas d'objections sur ce rapport ?

Nous en venons au rapport 209.

C'est une vieille histoire.

Ce sont les différents forages qui ont déjà été aidés par le Département à Jonzac.

Peut-être un jour, dans le cadre du plan Val de Saintonge, serons-nous appelés, je n'en sais rien, à Saint-Jean-d'Angély, bien que le promoteur du projet Saint-Jean-d'Angély nous ait dit ne pas faire appel au Département, mais nous verrons.

Je donne la parole à Gérard Pons puis à David Baudon.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

Afin d'aider la commune de Jonzac pour la réalisation d'un troisième forage, la deuxième commission propose d'accorder à la ville de Jonzac une subvention ne pouvant dépasser 850 000 euros et de voter pour 2019 une autorisation de programme de 850 000 euros sur trois ans, soit 250 000 la première année, en 2019, 300 000 en 2020 et le solde en 2021.

D'autoriser le président à signer la convention relative à l'aide financière accordée par le Département pour la commune de Jonzac.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Qu'en pense la commission des Finances, David ?

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avant de vous donner le résultat du vote de la commission des Finances, je tiens à faire un préambule.

Tout d'abord, la commission des Finances a pris acte que le Département sera disposé au moment venu à apporter le même concours d'aide à la ville de Saint-Jean-d'Angély, qui souhaite aussi s'équiper d'une cure thermale.

Mais indépendamment de ça, je tiens à dire qu'il faut que les Jonzacais et les Jonzacaises sachent que ce troisième forage, ils le doivent principalement à Christophe Cabri, qui a su avec la ténacité qu'on lui connaît, défendre ce projet.

D'abord le présenter, vous convaincre, M. le président, pour le présenter à l'Assemblée nationale...

Et après...

Départementale, pardonnez-moi, départementale.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Ça viendra, David.

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-Non, départementale.

Mais je ne doute pas qu'un jour, il puisse...

Voilà.

Il a fait œuvre du talent qu'on lui connaît et il a su nous convaincre à l'unanimité...

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Tout seul, comme d'habitude.

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est pourquoi je suis heureux, avec le concours de Chantal...

Voilà, c'est son binôme.

C'est pourquoi je suis heureux de dire à l'assemblée départementale que c'est un avis unanime de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci, David.

Cette intervention restera dans les annales pour sa malignité amusante.

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-Une petite brève amusante aussi.

Il faut savoir qu'une des principales...

On peut être sérieux aussi.

Il faut savoir qu'une des principales entreprises de la communauté d'agglomération de La Rochelle, qui est LEA Institut Vital, vient puiser dans l'eau jonzacaise pour venir développer une ligne de cosmétiques qui porte le nom éponyme.

Donc il faut savoir qu'il y a une entente parfaite entre le nord et le grand sud du département en matière économique.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-On était très jaloux de l'eau de La Roche-Posay, donc on est contents de trouver, sur des produits dermato, l'eau de Jonzac.

Attendez, M. Cabri a été violemment mis en cause par M. Baudon et a demandé la parole avant le président Doublet.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-Je remercie mon ami David de me promettre un grand succès à l'Assemblée nationale.

Donc merci, David.

Simplement vous dire deux mots, sans refaire l'histoire des thermes de Jonzac.

Il y a 32 ans, la ville de Jonzac était 104e station thermale sur 104 avec 200 curistes la première année.

Aujourd'hui, il y a 17 000 curistes.

On fait la 7e station thermale.

Il y a des grands projets pour la Chaîne Thermale de passer à 25 000, donc c'est très bien que le Département nous accompagne dans cette aventure.

Passer à 25 000 curistes, c'est bon pour le territoire de la Haute Saintonge, pour le Département.

Ce que je voudrais souligner, c'est qu'aucun argent public n'a été investi dans une société privée à Jonzac, car la Chaîne Thermale du Soleil a acheté les carrières et a aménagé... Elle s'apprête à faire des travaux colossaux, mais sans argent public. Merci.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Le thermalisme est très important en Charente-Maritime.

Rochefort, une grande station thermale, a le souci de changer de site. Saujon, avec des spécialités très particulières, en particulier dans la lutte contre le stress, projet à Saint-Jean-d'Angély et nous avons aussi des projets en Chine.

Sylvie Marcilly n'est pas là mais Stéphane Villain les connaît bien. La province avec laquelle nous sommes en coopération cherche, à partir de nos stations, à développer des produits thermalistes, car les Chinois, pour l'instant, font un peu n'importe quoi en la matière, utilisent l'eau thermale pour laver les voitures.

Donc on leur a expliqué qu'il y avait peut-être un meilleur usage à en faire.

Pas d'autres interventions ?

Oui, Gérard.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Pour rappeler à mon ami Christophe que Rochefort est devant Jonzac.

On est la 6e ville thermale.

19 800 curistes cette année.

Nous aussi, bientôt, ils auront l'eau de Rochefort.

On travaille dessus...

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Fabienne veut créer l'eau de Saint-Palais.

Fabienne Labarrière-Aucouturier, conseillère départementale.

-C'était pour dire à Christophe qu'il n'est pas dépité.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Président, s'il y en a qui veulent la boue de la Charente ?

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-C'est vrai qu'à Saint-Savinien, ça nous aiderait bien.

C'est clair.

Bien.

Merci de ces interventions.

Pas d'observations sur ce rapport ?

Il est adopté.

Jean-Marie Roustit.

Pardon, j'ai un chat dans la voix.

Un gros matou.

Aménagement numérique.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-Oui, la deuxième commission émet un avis conforme au rapport du président, notamment au titre de notre délégation de service public haut débit.

De souscrire à hauteur de 2,04 millions d'euros au droit irrévocable d'usage avec 17-Numérique pour les connexions fibre de nos sites départementaux.

D'augmenter l'autorisation de programme haut débit de 3 500 000 euros, 500 000 au titre du dispositif de financement des extensions de réseaux. Ça, c'est le tremplin numérique.

Trois millions afin de souscrire des droits irrévocables d'usage avec 17-Numérique pour les partenaires du Département œuvrant pour la sécurité, le SDIS ou la télémédecine, hôpitaux, EHPAD.

Disposition reprise dans l'avenant 19 du contrat de délégation de services publics 17-Numérique.

Au titre de notre délégation de services publics très haut débit, d'inscrire 6 603 500 euros en crédit de paiement au BP 2019 sur l'autorisation de programme très haut débit dont 6 550 000 correspondent aux subventions pour le premier établissement du réseau pour les raccordements de clients finaux.

D'inscrire une recette de 3 100 000 sur l'autorisation de programme très haut débit, recette correspondant à l'avance de la participation de la Région.

Enfin, au titre du dédommagement de 17-Numérique, puisque notre délégation de service public très haut débit a enlevé du grain à moudre à 17-Numérique...

Donc nous nous sommes entendus avec 17-Numérique, on vous propose de voter une autorisation d'engagement à hauteur de 9 953 000 à verser à 17-Numérique entre 2019 et 2024 dont 1 715 000 en 2019.

Je voudrais dire qu'au début de la transaction, 17-Numérique demandait plus de 60 millions d'euros.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Je vous félicite de la bonne négociation.

Jean-Marie Roustit, conseiller départemental.

-Enfin, d'approuver les termes du protocole transactionnel concernant 17-Numérique.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci, Jean-Marie.

Qu'en pense la commission des Finances, Christophe Dourthe ?

Christophe Dourthe, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis unanime, président.

Pas d'objections ?

Ce rapport est adopté.

Mickaël Vallet sur ce rapport ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Sur les questions numériques, si vous me permettez, on a rencontré, non pas un hiatus, mais un concours de circonstances depuis 15 jours sur la communauté de communes de Marennes, à La Tremblade et à Arvert pour la raison suivante.

Je ne doute pas que les services du Département pourront nous aider.

Des rendez-vous ont été pris avec les services responsables concernant le déploiement du très haut débit qui commencera à partir de 2020.

On se bat depuis des années sur la mauvaise réception de la TNT, qui est un vrai sujet sur lequel le ministère de la Culture, puis Bercy et l'Agence nationale des fréquences baladent les gens.

J'en profite pour le dire aux collègues maires ou élus, si vous ne faites pas remonter chaque récrimination des administrés, vous pouvez toujours envoyer une lettre sans avoir de concret, rien ne change.

On a appris avec surprise il y a 15 jours, après des mois de harcèlement de l'Agence nationale des fréquences, que le conseil d'administration avait décidé d'ouvrir une période de 6 mois durant lesquels on peut demander les aides pour s'équiper lorsqu'il est prouvé qu'on reçoit mal la TNT, et c'est notamment pour des raisons liées au littoral et aux zones humides.

La communauté de communes de Marennes est soudain éligible.

J'ai pris contact avec l'ANFR pour leur dire : "Vous nous octroyez la période d'aides presque sans prévenir pendant 6 mois, jusqu'en mai.

Or on ne sera pas calés avec la période de déploiement du très haut débit, donc les gens passeront à côté de la période d'aides alors qu'une fois le très haut débit installé, ils peuvent demander, car ils se raccorderaient à la télévision par Internet, la somme forfaitaire de 250 euros au lieu de s'équiper d'une parabole."

J'ai déjà demandé à l'ANFR, et visiblement, ce n'est pas infaisable, de prolonger la période d'aides.

On est en train d'entrer en contact avec les services depuis la mairie de Marennes pour voir comment caler les calendriers entre le déploiement de la fibre très haut débit, puis faire venir les aides.

Ce sujet pourrait ressortir sur d'autres territoires charentais-maritimes et notamment littoraux, d'où l'importance du suivi, mais j'en reparlerai avec Jean-Marie Roustit.

Mais la fibre très haut débit, vis-à-vis de la réception de la télé, changera la vie des administrés qui ne reçoivent rien.

En cela, la politique du Département de la Charente-Maritime peut être bénie.

Dominique Bussereau puis Mickaël Vallet.

-Merci.

-Ce qui éviterait d'aller en enfer.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Il faut que Jean-Marie et les équipes qui suivent ça dans notre direction ad hoc se suivent et peut-être que l'association des maires transmette l'information que vient de donner Mickaël aux communes concernées.

Dominique Bussereau puis Jean-Marie Roustit.

Jean-Marie ?

-Oui, un calendrier a été donné à tous les conseillers départementaux.

Il n'est pas gravé dans le marbre, mais il est assez difficile d'y déroger de façon substantielle.

L'Arcep surveille aussi, puisqu'il y a des lignes téléphoniques en Charente-Maritime, je pense notamment à l'île d'Oléron, toute la zone de La Brée qui ont une très mauvaise...

Le fil de cuivre est complètement érodé.

Je sais que l'Arcep a signifié aux opérateurs de faire des efforts pour justement privilégier la fibre sur ces zones.

Mais avec l'Agence nationale des fréquences, on n'a pas la main.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Ce serait peut-être bien que Mickaël et nos services organisent un contact avec l'Agence des fréquences dès le début de l'année pour acter ce dossier.

Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-J'ai fini par avoir la confirmation.

C'est compliqué en termes de gouvernance.

Ce n'est pas présidé par un responsable politique.

Le ministre de tutelle est maintenant Bruno Le Maire.

S'il y en a qui le connaissent, ça peut nous aider derrière pour...

Pas vous, forcément.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Non.

On peut lui en parler naturellement.

D'ailleurs le secrétaire d'État au numérique, qui, auparavant était rattaché au Premier ministre, est désormais rattaché au ministère de l'Économie et des Finances.

Ceci explique cela.

Merci de ces informations.

Nous allons passer la troisième commission pour attendre le retour de Françoise de Roffignac.

Je vous propose de passer à la quatrième commission.

Je me tourne vers Martine Villenave et Lionel Quillet pour le premier rapport.

La commission Littoral, mer et milieux maritimes, avec d'abord un rapport 401 sur la protection et la gestion du littoral.

Martine Villenave, conseillère départementale.

-Votre quatrième commission propose, conformément au rapport du président, de voter un crédit de paiement d'un million d'euros pour la réalisation d'opérations urgentes ou imprévues suite à des événements météorologiques particulièrement violents.

Deuxièmement, de maintenir la participation des collectivités concernées à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux ainsi réalisés en urgence.

Troisièmement, d'inscrire un crédit de paiement de huit millions d'euros pour les opérations inscrites au Plan Dignes sous maîtrise d'ouvrage départementale et un crédit d'un million d'euros pour les opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrage.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Lionel Quillet pour la commission des Finances, puis un commentaire du président de la mission Littoral.

Lionel Quillet, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis conforme.

Juste bien préciser, tout le programme PAPI, on l'a et on le connaît, qu'on est bien d'accord que maintenant, il y a une enveloppe Département de participation à 20% pour le projet PAPI, une enveloppe urgence à 50% pour toute urgence, mais il n'y a plus d'enveloppe gestion ou affaires courantes, puisque la GEMAPI a renvoyé cette compétence sur les collectivités.

En gros, ou vous avez un projet à faire de long terme dans le PAPI et il est financé, ou la digue s'écroule en urgence et vous finissez de l'ébouler pour qu'on puisse financer.

Sinon, c'est de la gestion courante et c'est pour le Gémapien.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des intercommunalités qui ont souhaité que le Département les aide sur la GEMAPI ?

Lionel Quillet, conseiller départemental.

-On est pratiquement calés avec toutes les collectivités pour rester maîtres d'ouvrage.

Ensuite, le partenariat entre les collectivités, le Département, la Région qui reste au financement et l'État et l'Unima, qui devient un partenaire important dans le cadre des marées et en termes de surveillance, fait qu'on a un dispositif très complet.

La Charente-Maritime étant le département qui a le plus d'éléments complets en matière de gestion du littoral, toutes activités confondues, de l'érosion à la submersion en passant par les zones humides et les marais mouillés.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il, sur ce rapport, des objections ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

Nous en venons au rapport 195, notre politique en faveur de la pêche et de l'aquaculture, avec Fabienne Labarrière-Aucouturier puis Christian Fallourd.

Fabienne Labarrière-Aucouturier, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Votre commission propose de voter une autorisation de programme de 250 000 euros et 220 000 euros en crédit de paiement pour soutenir l'installation en aquaculture, en accordant une aide forfaitaire de 10

000 euros aux porteurs de projets qui s'installent en aquaculture marine ou continentale.

Et 235 000 euros pour accompagner les actions collectives des filières pêche et aquacole menées par les organismes professionnels et associatifs.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci.

Qu'en pense la commission des Finances, Christian Fallourd ?

Christian Fallourd, conseiller départemental, commission des Finances.
-Avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci.

Pas d'objections, chers collègues ?

Le rapport est donc adopté.

Nous en venons au rapport 403.

Pierre Malbosc...

Rapport...

Pierre n'est pas là ?

Marie-Pierre va le prendre alors.

Activités liées à la mer, demande de subventions.

Puis Christophe Cabri pour les finances.

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale.

-Il s'est absenté quelques instants.

Il revient.

Votre quatrième commission vous propose, conformément au rapport, d'attribuer des subventions de 18 000 euros au profit de la Société nationale de sauvetage en mer et de 5 195 euros au profit de Marin'Escale, d'augmenter l'autorisation de programme votée en 2018 pour subventionner la sécurisation et la modernisation de la Vedette de première classe SNS 144 d'Antioche, en la portant de 42 500 à 54 750 pour le renouvellement des moteurs d'un des trois canots de sauvetage de l'île de Ré.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.
-Merci beaucoup.

D'ailleurs, bonne nouvelle, le gouvernement a enfin pris des mesures financières pour aider la SNSM au niveau national.

J'ai essayé de les mettre en contact avec les assureurs, la Fédération des assurances de France et celle des mutuelles de France, pour qu'éventuellement, venant des cotisations des plaisanciers, quelque chose puisse aller à la SNSM, car on a un problème, que Jean-Pierre Tallieu connaît bien, de financement de la SNSM dans notre pays.

C'est un modèle unique au monde, un système de sauvetage en mer avec des bénévoles.

Il n'existait qu'en métropole et, maintenant, s'est organisé outre-mer, y compris dans le Pacifique.

Il faut vraiment aider à fond la SNSM dans ses actions.

Je voudrais entendre l'avis de la commission des Finances.

Oui, Mme Quentin ?

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale.

-Je voudrais dire que M. Pierre Malbosc, en son nom...

Le port de plaisance de La Rochelle a décidé hier à l'unanimité, lors de son CA, d'accorder un don de 50 000 euros à la SNSM pour soutenir la réfection du canot.

Marie-Pierre Quentin puis Dominique Bussereau.

Je voulais l'ajouter.

-C'est une bonne nouvelle.

Christophe Cabri, puis Jean-Pierre Tallieu.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est bien sûr un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-M.

le président de la quatrième commission.

Jean-Pierre Tallieu, conseiller départemental.

-Marie-Pierre avait omis d'annoncer les 50 000 euros donc je voulais corriger mais c'est fait.

J'en profite, si vous le permettez...

On a parlé du thermalisme à Jonzac.

Je sais que c'est essentiel.

Il n'y a pas que Jonzac ou Rochefort.

Nous avons des eaux miraculeuses aussi en Charente-Maritime et je pense, en disant ça, à une eau qui éteint le feu, celle du SDIS 17.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Absolument.

Mais s'il fallait qu'on fasse des forages pour le SDIS 17...

On a déjà du mal à mettre des points d'eau dans les petites communes rurales, ce serait un peu compliqué.

Je me tourne vers Mme Guimberteau, grande défenseuse de la défense incendie en milieu rural.

Y a-t-il des remarques, chers collègues, sur ce rapport ?

Il n'y en a pas, donc le rapport 403 est adopté.

J'en viens, Marie-Pierre Quentin, au 404, donc nos ports départementaux.

Puis Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Nous avons un programme d'aide en faveur des ports départementaux.

On vous propose de voter une autorisation de programme de 2 500 000 au bénéfice du syndicat mixte des ports de Rochefort et de Tonnay-Charente pour la mise en œuvre de son schéma de développement et de remise en état des ouvrages portuaires et d'inscrire un crédit de paiement de 900 000 euros.

Deuxièmement, de voter une autorisation de programme de 450 000 euros au bénéfice du Syndicat mixte des ports de Seudre pour la réalisation d'études et de travaux d'infrastructures portuaires et d'inscrire un crédit de paiement de 22 500 euros.

Troisièmement, d'inscrire une participation de 95 000 de dotation de transfert au Syndicat mixte des ports de la Seudre.

Quatrièmement, d'inscrire un crédit de paiement de 400 000 euros au bénéfice du Syndicat mixte des ports de Royan Bonne Anse pour l'aménagement d'un appontement pour l'accueil des croisiéristes.

Cinquièmement, de voter une autorisation de programme de 1,5 million et d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 euros au bénéfice du Syndicat mixte du port de Chef de Baie pour la mise en œuvre du programme d'investissement et d'inscrire une participation de 450 000 euros au titre du bénéfice prévisionnel du fonctionnement du port.

Sixièmement, d'inscrire une participation de 150 000 euros au bénéfice du Syndicat mixte de Chef de Baie au titre de la dotation de charges de transfert.

Septièmement, d'inscrire un crédit de paiement de 300 000 euros dans le cadre de l'autorisation de programme relative au projet d'aménagement du port de pêche de la Cotinière.

Huitièmement, de voter un complément d'autorisation de programme de trois millions et d'inscrire des crédits de paiement de 1 575 000 pour mettre en œuvre les opérations de réhabilitation et de mise aux normes des ports gérées en direct par le Département.

Neuvièmement, de voter, au titre de l'aide au dragage des ports départementaux, une autorisation d'engagement de 150 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 50 000 euros.

Pour la dixième question, de voter dans le cadre du dispositif d'aide aux infrastructures portuaires une autorisation de programme de 100 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 150 000 euros.

Ça fait pas mal de choses.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime -
Merci.

La commission des Finances, Caroline ?

Caroline Campodarve, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Petit commentaire.

Le rapport que vient de présenter Marie-Pierre Quentin montre bien que tous nos syndicats mixtes se sont mis en place.

C'est une bonne chose, celui de Chef de Baie au 1er janvier.

On a beaucoup travaillé avec la CDA, c'était le plus compliqué, car il s'agit de relancer un outil un peu en difficulté.

Je vois aussi et c'est très bien, que les efforts de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, appuyée par le Département, pour faire venir les navires de croisière basés à Bordeaux jusqu'à Royan, donc de remonter la partie nord de l'estuaire de la Gironde et de pouvoir entrer à la pointe de Suzac en domaine maritime, sous certaines conditions de météo, sont maintenant porteurs.

Donc tous ces syndicats, y compris celui qui rassemble les deux rives de la Seudre qui étaient en guerre depuis la guerre de Cent Ans, tout ça s'est mis en place.

Je crois que vous avez bien fait, chers collègues, d'accepter que le Département demande, au moment de la loi NOTRe, de garder la compétence portuaire.

Ça nous permet, avec les intercommunalités, de monter un plan magnifique. On travaille aussi avec Gérard Pons et Caroline Campodarve sur la mise en place d'un nouvel axe routier, ce qui est compliqué, mais qui permettrait d'éviter aux camions de traverser, cher Christian Branger, la ville de Tonnay-Charente pour aller aux portes des Charentes.

Les chiffres sont très bons.

Les tonnages sont excellents.

On a des projets de nouveaux opérateurs à Rochefort.

C'est une politique portuaire qui fonctionne bien.

Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, conseiller départemental.

-Précisons que l'expérimentation d'accostage de bateaux de croisière à passagers va se faire en février.

Donc c'est une très bonne chose.

Quant au Syndicat mixte des ports de la Seudre, je me félicite du partenariat que j'ai avec la rive droite après tant d'années difficiles.

C'est un vrai bonheur que de travailler avec.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-La rive droite qui est en réalité la rive gauche.

Jean-Pierre Tallieu, conseiller départemental.

-Évidemment.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Ce qui fait tout le charme de ce syndicat.

Très bien.

Y a-t-il des prises de parole, des objections ?

Il n'y en a pas, donc ce rapport est adopté.

Nous n'en venons toujours pas à la troisième commission, car Françoise est encore prise en otage à la préfecture.

On va envoyer les forces d'intervention conduites par Gérard Pons rapidement.

En attendant, nous passons à la cinquième commission, si le président Doublet le veut bien.

En commençant, Christian Branger, par des travaux importants pour toujours améliorer la qualité du Train des Mouettes, dont les résultats sont très bons.

Les deux trains du Père Noël le week-end dernier, en particulier celui de dimanche, ont été, malgré le mauvais temps, un très beau succès.

Christian Branger.

Christian Branger, conseiller départemental.

-M.

le président, afin de garantir des circulations sécurisées et des aménagements conformes à la réglementation, des travaux importants sont à entreprendre sur la voie aux abords des passages à niveau et dans la construction des hangars.

Votre cinquième commission propose, conformément au rapport du président, de voter une recette de 320 000 euros correspondant à la vente des billets voyageurs.

De voter une dépense de 50 000 euros correspondant à l'intéressement aux recettes générées par l'exploitant pour l'année 2018.

D'inscrire 340 000 euros relatifs à l'autorisation d'engagement correspondant au marché d'exploitation de gestion, d'animation et de communication.

De voter une autorisation de programme 2019 de 500 000 euros correspondant aux travaux de sécurisation de la voie et des passages à niveau.

Enfin, de voter une autorisation de programme 2019 de 1,5 million correspondant à la construction d'un hangar de restauration et d'un bâtiment de stockage du matériel roulant.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Christophe Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

Oui, le président Tallieu, qui est conducteur d'honneur.

Jean-Pierre Tallieu, conseiller départemental.

-Il se trouve qu'il y a un projet de port chenal juste à côté de la gare d'arrivée du Train des Mouettes à La Tremblade.

Ce sera une première qu'un train tel que le Train des Mouettes arrive sur un port.

C'est un plus au port, mais c'est un plus au train.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-J'ai bien vu le plan d'aménagement du port chenal de La Tremblade.

En effet, ce sera un attrait supplémentaire, alors que les gens arrivaient sur une place sans grand intérêt.

Après, il fallait marcher pour aller jusqu'au chenal.

Là, ce sera en effet plus intéressant d'arriver dans ce cadre-là.

Mme Labarrière-Aucouturier.

Fabienne.

Fabienne Labarrière-Aucouturier, conseillère départementale.

-C'est une réflexion supplémentaire car on parle du Train des Mouettes.

Il y a eu une belle rénovation de la gare d'Étaules.
Ce qui pourrait être intéressant, c'est de s'intéresser à l'intérieur.
Il y a environ 300 mètres carrés.

Quid de ce bâtiment ?

Qu'en fera-t-on ?

Il y a plusieurs idées, possibilités.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Si vous connaissez le président de la CARA, vous lui en parlez.

Parfait.

Pas d'objections sur ce rapport 501 ?

Merci.

Nous en venons au 502 présenté par Brigitte Seguin.

Il s'agit de tout ce qui concerne nos politiques en faveur des nouvelles mobilités.

Brigitte Seguin, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Votre cinquième commission vous propose de voter un complément de l'autorisation de programme dédié au covoiturage d'un montant de 1 120 000 euros et d'inscrire 280 000 euros pour la réalisation des projets 2019.

D'inscrire 300 000 euros en vue de la réalisation des études, travaux et acquisitions nécessaires à l'installation des premières bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques en Charente-Maritime.

De voter sur le budget annexe de la taxe d'aménagement une nouvelle autorisation de programme 2019 de 650 000 euros sur les subventions.

D'inscrire sur le budget annexe de la taxe d'aménagement des crédits de paiement à hauteur de 1 050 000 euros, dont 810 000 euros en investissement et 240 000 en fonctionnement.

De solliciter des subventions auprès de nos partenaires, Europe, État, région, au titre des aménagements réalisés et opérations de gestion ainsi que les communes ou groupements de communes.

De voter des modalités de versement des subventions comme suit : 50% du montant correspondant à 50% du montant de l'opération, le solde à l'achèvement des travaux.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Vous le voyez, ce qu'a dit Brigitte...

Comme on pousse un coup de gueule vis-à-vis du Syndicat d'électricité qui n'en fiche pas une rame sur l'installation des bornes, mais qui va le faire car on les a secoués, y compris publiquement dans cette assemblée, on a décidé avec Catherine Desprez de vous proposer qu'on installe sur nos propres aires de covoiturage des bornes de recharge, ce qui permettra une première installation significative.

Qu'en a pensé la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental, commission des Finances.

-Avis favorable unanime, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Merci.

Oui, Karine ?

Karine Dupraz, conseillère départementale.

-On salue la volonté de développer les nouvelles mobilités.

J'aimerais revenir sur la question des bornes, qui soulève plusieurs questions.

Comme vous souleviez la question juridique, notamment puisque le Département n'a pas cette compétence...

C'est le SDEER et les communes qui peuvent l'exercer.

J'avais une question par rapport à la gestion des bornes, notamment sur le système d'exploitation.

Peut-on envisager d'aller vers un système d'exploitation unifié sur l'ensemble du département pour permettre aux usagers un usage plus simple ?

Puis, on le sait très bien, le directeur du SDEER, un de ses arguments contre les bornes électriques, c'est la sous-utilisation de ces bornes. Il estime que c'est un gaspillage.

Je voulais m'assurer que sur les aires de covoiturage, on avait une idée de ce potentiel pour faire taire les détracteurs.

Quand on regarde cela, le vrai enjeu autour de la transition énergétique, enjeu environnemental, sociétal, si on reprend tous les échanges que l'on a depuis octobre sur l'éolien, le mix énergétique, le solaire, l'hydrogène, la méthanisation, ne pourrions-nous pas, à l'instar de la Vendée ou des Deux-Sèvres, envisager la création d'un syndicat départemental de l'énergie en lien avec ces questions de transition énergétique qui sont en fait l'enjeu majeur du XXI^e siècle, comme ont pu le faire nos prédécesseurs sur les questions de l'électrification ou de l'eau.

Et puis, on donne un certain nombre de fonds à l'EIGSI, à l'incubateur. Ne pourrait-on pas utiliser aussi ces leviers, favoriser la recherche, dans un sens, et faire de la Charente-Maritime un département innovant sur ces questions de transition énergétique ?

Je sais que c'est bientôt Noël, mais je pose ces questions.

C'était ma liste.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Ce sont de bonnes questions.

Lionel Quillet s'exprimera aussi.

Nous avons tordu le bras du Syndicat d'électricité pour qu'il passe ses commandes avant la fin de l'année, ce qu'il n'avait pas fait.

Nos aires de covoiturage, je parle sous le contrôle de Catherine Desprez, sont plutôt un succès en termes de fréquentation.

Après, il faut voir comment on gère ça.

On va regarder ça de près.

Faut-il créer des nouveaux syndicats ?

Je m'interroge.

Car aujourd'hui, beaucoup de Départements provoquent...

Je ne veux pas fâcher mon ami Michel Doublet, la fin des syndicats des eaux, d'électricité, pour que les Départements créent une agence d'ingénierie qui, à l'échelle du département, coordonne tout ça. Sachant que ces syndicats ont été faits après-guerre pour équiper le département.

Aujourd'hui, les Départements, de toutes sensibilités politiques, rassemblent toute l'ingénierie dans une agence départementale qui regroupe l'ensemble des acteurs.

Ce n'est pas moi qui le ferai.

Peut-être que mon successeur le fera.

Mais en tout cas, je crois qu'il faut bien réfléchir avant de créer un nouveau syndicat si on ne peut pas essayer de regrouper les forces autour du Département.

Quand on regarde ce que fait un Département, il fait de la solidarité sociale, contrôle de Corine, Marie-Christine, Dominique, Sylvie, celles et ceux qui y travaillent.

Il fait de la solidarité territoriale.

On a voté tout à l'heure tous les fonds, etc.

Et il y a une troisième action qu'il pourrait faire, c'est d'être le point nodal des réseaux.

On pourrait envisager à terme que le Département de la Charente-Maritime prenne la totalité de l'ingénierie en reprenant une partie des actifs, peut-être pas du Syndicat des eaux, car nous avons une dimension

particulière ici, mais le Syndicat de la voirie ou d'électricité sur lesquels certains s'interrogent aujourd'hui.

Je vous propose qu'on y réfléchisse.

C'est une bonne suggestion.

Sur la transition énergétique, il faut aussi qu'on fasse de nos îles des laboratoires.

C'est pour ça que je prône avec Lionel Quillet, j'en ai parlé à Jean-François Fountaine et le président de l'université, qu'on fasse des expériences de véhicules autonomes sur le campus universitaire de La Rochelle, dans l'île de Ré, demain, dans l'île d'Oléron.

Le véhicule autonome serait un moyen de lutter contre la surfréquentation automobile dans nos îles en ayant des véhicules qui servent à quelqu'un pour faire quelque chose et à une autre heure, à une autre personne pour un autre usage.

On va certainement aller en Corée, peut-être au mois de juin, avec Jean-François Fountaine, Lionel Quillet, l'université et ceux que ça intéressera, pour voir dans l'île de Jeju, qui est la grande île touristique en Corée...

Karine, vous serez la bienvenue.

Pour aller voir comment ils essayent de stopper toute circulation automobile et de tout mettre en véhicules autonomes, ce qui pourrait être intéressant pour nos espaces îliens et pas seulement, car je citais le campus universitaire de La Rochelle.

Lionel Quillet et Stéphane Villain.

Lionel Quillet, conseiller départemental, commission des Finances.

-Je serais content d'aller en Corée, mais on va bien au sud ?

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Oui, oui.

Lionel Quillet, conseiller départemental, commission des Finances.

-En politique, des fois, on a des...

On ne sait jamais.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Au nord, vu votre taille qui risque de déplaire au chef de l'État, il pourrait vous garder 30 ans.

Lionel Quillet, conseiller départemental, commission des Finances.

-Je vois bien Stéphane Villain aller au sud et nous au nord.

Je vois le truc venir.

Le côté touriste, on connaît.

Non, très sérieusement, je trouve que la proposition de Karine et au-delà de Noël...

D'ailleurs, on aurait dû en parler dans le rapport de la troisième sur la situation du département en matière de développement durable, afin de concilier votre volonté à la proposition.

On a eu des discussions sur l'éolien, on en a aujourd'hui, ici, partout.

On ne passe plus d'une situation mais sur le schéma et notre volonté de mettre en place avec les conseillers départementaux qui le voudront bien et nos services une véritable réflexion sur le schéma de développement durable du département qui peut s'appeler Agenda 21, mais afin de réunir, en s'appuyant sur les petites communes qui font un travail énorme...

Elles sont déjà lancées.

Ne pourrait-on pas se mettre dans un schéma complet, même si ce n'est pas notre compétence, qui permettrait de répondre...

Par exemple, on n'est pas contre l'éolien, mais si on veut autre chose, que veut-on ?

Et ne pas utiliser des schémas régionaux ou nationaux qui catapultent notre vision du territoire, et répondre ainsi à des besoins et discuter tous ensemble, ce qui permettra de codécider pour des actions, syndicat ou pas, ou actions d'ensemble.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Celui qui dit, le fait.

Donc je propose, Lionel, que vous vous mettiez au travail avec tous les collègues intéressés sur un schéma de développement durable et de transition énergétique, qu'on y travaille tout au long de l'année prochaine, qu'on l'adopte en fin d'année, et que vous y travailliez comme vous l'avez proposé.

Karine sera à vos côtés avec d'autres collègues intéressés par ce sujet.

Dominique Bussereau, puis Stéphane Villain.

Stéphane Villain.

-Oui, simplement, je regardais dans ce rapport ce qui est relatif au vélo et notamment la Flow Vélo.

Aujourd'hui, les grands itinéraires vélo et voies vertes fonctionnent très bien en Charente-Maritime.

De plus en plus de personnes les utilisent, notamment la Vélodyssée, la Vélo Francette, la Canal des 2 mers, la Scandibérique et la Flow Vélo qui verra le jour bientôt, plus les itinéraires, je dirais, de délestage.

Mais il faudrait qu'on mette des bornes sur ces routes et vélo voies vertes car de nombreuses personnes utilisent des vélos électriques.

On sait que l'autonomie est de 50, 60 kilomètres, mais...

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Tu nous prépares un plan, tu nous fais des propositions.

Stéphane Villain puis Dominique Bussereau.

-D'accord.

-Bonne idée.

Stéphane Villain puis Dominique Bussereau.

-C'est celui qui dit qui est.

-Celui qui dit qui l'y fait.

Très bonne suggestion.

Le développement du vélo électrique est un phénomène mondial et il faut y répondre sur nos itinéraires.

Comme d'ailleurs, il faut que la communauté de communes de l'île de Ré le fasse sur son réseau, ainsi que celle de l'île d'Oléron.

On peut l'inscrire dans le plan Val de Saintonge, dans beaucoup de schémas.

Ce n'est pas une mauvaise idée.

Ce ne sont pas des bornes de même nature et de même prix pour les vélos que pour l'automobile.

Oui, Christian Fallourd.

Christian Fallourd, conseiller départemental, commission des Finances.

-Oui, M. le président.

Karine a raison.

Le XXI^e siècle sera vraiment l'époque de la mondialisation, du numérique et de la transition énergétique.

En 2015, une loi a été votée sur la transition énergétique, la croissance verte, qui s'appuie sur différents thèmes.

La stratégie bas carbone, la stratégie nationale de recherche énergétique et la PPE.

Il s'est passé, fin novembre, début décembre, un événement qui me paraît assez grave, sur la décision du gouvernement de virer la direction énergétique française vers l'éolien et le solaire qui sont des énergies aléatoires, ce qui va nous poser de très graves problèmes.

Je prends ce sujet-là comme celui de la médecine, lorsqu'en 1984, au nom de la lutte des classes, on a limité le nombre de médecins car ils étaient soi-disant responsables du déficit de la Sécurité sociale.

Je pense que ce problème énergétique sera dramatique car on va arrêter 14 réacteurs nucléaires.

On passera à une énergie à 50% en nucléaire.

Et on va tripler l'éolien, quintupler le solaire.

En gros, on va remettre 15% d'énergie.

Il nous manquera 35% d'énergie.

Je veux bien qu'on rêve sur l'électrique, mais quand j'étais étudiant, on ne savait pas stocker l'énergie électrique industrielle et on ne le sait toujours pas, 40 ans après.

Il faut avoir les pieds sur terre et peut-être élaborer des stratégies, je vous l'ai déjà dit, se lancer dans l'hydraulique, le nucléaire.

Mais il faut arrêter de rêver, car on va se casser la figure.

On va dans le mur.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Juste un bémol, Christian, on arrive à stocker l'énergie électrique sur les modes de transports.

On arrive à avoir des bus ou des trams qui se rechargent à chaque station et qui se rechargent rapidement en bout de programme.

On en a pas mal qui circulent déjà sur notre pays, mais c'est du stockage à court terme, pas du long terme.

C'est de la réutilisation de l'énergie cinétique, etc.

Ça, on y arrive.

On ne va pas faire un débat là-dessus, mais si vous souhaitez prendre la parole, prenez-la.

Christian Fallourd, conseiller départemental, commission des Finances.

-Je voulais simplement dire qu'en physique, rien ne se crée, tout se transforme.

C'est un principe physique fondamental.

Là, il y a des choses qui ne sont pas comprises, en règle générale par, excusez-moi, les politiques.

C'est vraiment de la physique et là, on va dans le mur.

Je le répète.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Je reconnais que je suis un pur littéraire.

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Dominique Bussereau puis Catherine Desprez.

Oui, Catherine Desprez.

-Je voulais juste revenir sur le covoiturage et l'expérience qui aura lieu avec la ville de La Rochelle, car si on veut développer le covoiturage, il faut avoir des astuces pour attirer les covoitureurs. Donc, avec la ville de La Rochelle, on voit un projet qui permettrait d'avoir des places de stationnement à tarif intéressant pour les covoitureurs.

On sera amenés à y revenir en CP au premier trimestre.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Mme le premier adjoint veut dire un mot ?

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, première adjointe à la ville de La Rochelle.

-Oui, pardon.

Tout à fait.

Je remercie notre collègue de le souligner.

Nous avançons à La Rochelle et la communauté d'agglomération de plus en plus dans les modes de déplacements doux, dans les alternatives à la voiture personnelle, etc.

Donc, effectivement, on va travailler ensemble sur ce sujet.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Je vous propose de considérer que le rapport est adopté, sauf objection.

Puisque le président Tallieu a évoqué tout à l'heure le SDIS, nous allons y venir complètement avec Loïc Girard sur un rapport concernant les

constructions et restructurations de nos centres d'incendie et de secours.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-L'intervention du Conseil départemental s'inscrit dans le cadre du plan patrimonial 2025, adopté en mars 2016 par le conseil d'administration du SDIS.

Votre cinquième commission propose, conformément au rapport du président, d'inscrire 1 495 000 euros en crédit de paiement, dont 1 415 000 pour les constructions neuves et 80 000 euros pour le lancement de l'étude du centre de secours de Jonzac.

On peut relever, parmi les projets marquants de l'année 2019, le démarrage des travaux des constructions des centres d'incendie et de secours à Gémozac et Saint-Aigulin et les études sur Lagord, La Rochelle, Saint-Pierre-d'Oléron, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Porchaire et Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

Ce point n'est pas au rapport.

Il n'a pas été retenu en commission.

Vous connaissez mon souci du bon usage des deniers départementaux.

Qu'au lieu d'en faire un à Saint-Porchaire et un à Pont-l'Abbé, on en fasse un à Trizay, mais la commission a considéré que ça se verrait trop. Donc on est restés sur le rapport du président du Département.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-La voirie en marbre empêcherait la circulation rapide des véhicules de secours.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-Juste pour compléter le rapport, le directeur du SDIS disait que faire des nouveaux centres de secours permet de mieux prendre en considération la féminisation parmi les sapeurs-pompiers volontaires.

Actuellement, trois candidats sur trois sont des femmes pour rentrer dans les centres de secours.

On a pu aussi constater, sur un récent centre de secours construit, que ça a permis d'augmenter le nombre de candidats qui rejoignent nos équipes, donc c'est positif.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-On l'avait vu lorsqu'on avait inauguré Courçon.

Le chef du centre avait expliqué que le fait qu'il y ait un centre neuf, attractif, avec une salle de gym, avait entraîné un boom des volontaires, car les gens avaient envie d'aller travailler dans ce centre de secours plus facilement que dans un bâtiment vieillissant et mal adapté.

Qu'en pense, Caroline Campodarve, la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale, commission des Finances.

-Avis favorable à l'unanimité, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Nous en venons, avec le président Michel Doublet, au rapport 504, qui est un rapport important.

C'est un ancien modèle de voiture qui a circulé sur la voirie départementale, la 504, sur notre programme routier.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Prendre le 604, avec.

M.

le président, votre cinquième commission, conformément au rapport, vous propose de voter en dépenses d'investissement une autorisation de programme de 50 820 000 euros, de supprimer 9 678 370 euros d'autorisation de programme ancienne, d'inscrire 42 millions de crédit de

paiement, de voter en recettes d'investissement une autorisation de programme de 5 061 500.

Et de voter aussi une autorisation de programme de 50 000 au titre de notre participation en investissements aux autres collectivités sur voirie départementale.

Ce rapport a été voté à l'unanimité des membres présents ce jour-là. Même les absents étaient d'accord.

N'est-ce pas, Mickaël ?

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Nous allons interroger, non pas l'esprit de Mickaël Vallet qui survolait la réunion, mais David Baudon, qui a regardé plus prosaïquement le rapport en commission des Finances avec ses collègues.

David Baudon, conseiller départemental, commission des Finances.

-C'est un avis conforme, M. le président.

Dominique Bussereau, puis Michel Doublet.

-Président Doublet, un commentaire ?

-Je ne vais pas commenter ce que j'ai fait.

C'est très bien.

Je sais qu'en DM1, on aura une rallonge et en DM2 aussi.

Peut-être en DM3.

Mais je sais que vous êtes très attaché à la voirie départementale qui avait beaucoup de retard et qui le rattrape actuellement.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Quand on a tous fait campagne pour siéger dans cette assemblée il y a quelques années, je pense qu'on a tous été interrogés sur les sujets que citait Mickaël : TNT, 3G, 4G, téléphonie mobile, haut débit, très haut débit et voirie.

On était moins interrogés sur d'autres sujets, heureusement, mais c'était quand même sur ça que nos concitoyens nous interrogeaient le plus.

Michel Doublet, conseiller départemental.

-Un petit mot complémentaire...

Les services et principalement mon collaborateur principal, Frédéric Caron, qui fait 50 heures par jour de travail...

Mais on n'a pas assez de techniciens et d'ingénieurs pour faire ces travaux avec cette règle du 1,2%.

J'espère qu'on va trouver une solution.

On a des crédits, de l'argent et on ne peut pas réaliser parce qu'on est bloqués par cette foutue loi, la directive gouvernementale.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-On va mener un combat avec les associations d'élus.

Ce sera notre premier combat de 2019 pour expliquer qu'au moment où le gouvernement s'abstient des règles d'équilibre budgétaire, il n'impose pas aux communes le 1,2%.

Hier, nous étions avec Jean-Marie Roustit à l'AFD.

L'AFD doit se battre contre Bercy pour que des crédits donnés par l'État pour la coopération décentralisée ne soient pas pris dans le 1,2%.

C'est quand même l'absurdité de l'absurdité.

Voilà.

Ce moment avec Jean-Marie Roustit nous a marqués, quand le directeur de l'AFD nous a raconté cet épisode d'une récente réunion interministérielle.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-J'ai été gravement mis en cause.

Je tiens à préciser que, conformément au règlement intérieur, j'étais absent car requis sur une autre fonction pour la création du Syndicat mixte Charente Aval.

Autrement, je ne loupe jamais une commission Route et j'aurais du mal à ne pas être d'accord avec ce rapport-là, pour une fois.

Dominique Bussereau, président du Département de Charente-Maritime.

-Ce n'est rien que du bonheur.

Merci, cher collègue.

Ce rapport 504 est-il adopté ?

Il l'est.

J'en viens au rapport 505 toujours présenté par Loïc Girard.

Là, il s'agit des bâtiments départementaux.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-La cinquième commission propose, conformément au rapport du président, d'inscrire au budget primitif 2019 les dépenses comme suit : 3,4 millions en nouvelle autorisation de programme, dont un million pour le Fort Boyard.

Ça concerne l'extension de la cafétéria de la Maison de la Charente-Maritime, la construction du centre d'exploitation de Gémozac, l'extension de la salle d'exposition et la conservation des documents des Archives départementales, pour un million.

740 000 euros de révision d'autorisation de programme qui concerne notamment la construction du centre d'exploitation d'Angoulins, pour 300 000 euros, le musée aéronautique de Rochefort et le transfert de l'autorisation de programme du photovoltaïque sur l'autorisation de programme de l'optimisation énergétique qui s'élève à un million d'euros. Il y a aussi 8 369 300 euros en crédit de paiement pour des travaux qui concernent les grosses réparations ainsi que les constructions, extensions et restructurations.

Enfin, pour tout ce qui est autres investissements, 1 231 000 euros concernant notamment le matériel multimédia et l'acquisition des véhicules.

Parmi les projets marquants de 2019, on peut retenir la reconstruction du centre d'exploitation fluviale de Saint-Agnant, notamment le centre d'études archéologiques, la construction du centre d'exploitation d'Angoulins, la restructuration de la DT du Pays royannais et l'extension de la salle d'exposition des Archives départementales de La Rochelle.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-OK.

Merci beaucoup.

Qu'en pense, Patricia Friou, la commission des Finances ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Ce rapport est, si vous le voulez bien, adopté.

Nous en venons au 506 avec Dominique Guego.

Il s'agit de la politique aéroportuaire.

Dominique Guego, conseiller départemental.

-Merci, M. le président, chers collègues.

Suite à la création du syndicat mixte aéroportuaire de Charente-Maritime, celui-ci verra le jour le premier janvier prochain.

Il vous est proposé par la cinquième commission d'inscrire 1 100 000 euros au budget 2019, correspondant à l'estimation de contribution départementale au syndicat mixte des aéroports La Rochelle-île de Ré, Rochefort-Charente-Maritime.

D'autoriser le versement d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant maximal de 614 800 euros au syndicat mixte pour lui permettre de

faire face aux dépenses à intervenir avant le vote de son budget et l'appel des cotisations.

D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit des infrastructures et du matériel relatifs à la plateforme rochefortaise au profit du syndicat mixte.

Et enfin, d'acter le principe de la conclusion d'un contrat de prestation de services à fournir temporairement par le Département au syndicat mixte pour un montant maximum de 75 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Avis de Christophe Dourthe pour la commission des Finances.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Lafougère s'est déjà expliquée en séance inaugurale.

Oui, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Ce n'est pas sur le vote de ce rapport, que j'approuve pleinement.

Ce matin, nous avons eu une réunion, avec nos collègues titulaires et suppléants, de présentation des deux aéroports.

J'ai simplement vu que Mme Marcilly était titulaire pour le département, mais était également suppléante pour...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On va corriger ça.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Je m'interrogeais : lorsque M. Blanchet ne sera pas présent, Mme Marcilly aura deux voix.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

OK, très bien.

On va corriger ça en commission permanente.

Parfait.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Donc, ce rapport 506 est adopté.

On est toujours à la recherche de la troisième commission, ce qui vaut mieux que la Septième Compagnie.

Mais nous allons passer à la sixième.

Le président Quillet veut-il prendre un instant ma place ?

J'ai un coup de fil à passer.

Il s'agit d'attaquer le rapport 601, avec Ghislaine Guillen, sur la politique départementale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous avez la parole.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Merci, président.

Conformément à votre rapport, votre sixième commission vous propose de valider les engagements suivants : soutien aux établissements de l'enseignement supérieur, université de La Rochelle, à hauteur de 14 000 euros, pour l'organisation de colloques, dont 4 000 pour l'opération Fête de la Science.

Pour l'EIGSI, de fixer au titre de l'année 2019 la participation du Département au fonctionnement de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels à un million d'euros en subventions de fonctionnement, et de reconduire la subvention de 170 000 euros à l'EIGSI pour le fonctionnement de l'incubateur.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Très bien, que dit Christian Fallourd pour la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable de la première commission.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Parfait.

Pas d'intervention ?

Concernant le rapport 602, Caroline Aloé, et l'aide aux collèges de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État, programme 2019.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-M.

le président, votre sixième commission vous propose d'approuver dans son intégralité le rapport 602 concernant les collèges de l'enseignement privé, à savoir une autorisation de programme de 500 474 euros au titre du programme d'investissement réalisé en 2019 dans les collèges privés, contre 518 149 euros en 2018.

D'un crédit de paiement de 554 812 euros, dont 240 000 au titre du programme 2019 et le solde pour liquider les opérations antérieures. Et enfin, d'un crédit de paiement de 77 142 euros pour l'équipement en micro-ordinateurs, à savoir un ordinateur pour quatre élèves avec un montant TTC de 559 euros.

Cinq avis favorables et un avis contre pour la sixième commission.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Caroline Campodarve, je suppose que l'avis est le même pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Presque.

Cinq pour et trois contre.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Des prises de parole ?

Marylise ?

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Traditionnellement, certains votent contre, ici, cette délibération.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Et nous respectons la tradition.

Mickaël ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Le groupe socialiste et républicain vote contre l'investissement.

Et vous faites ça très bien.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Nous nous verrons après, avec plaisir.

Allez.

Le compte des votes a été pris.

Allez, rapport numéro 603.

Ghislaine, concernant la participation du Département à l'approvisionnement des collèges privés, année 2019.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Pour la part matérielle, nous vous proposons de prévoir l'inscription d'un crédit de 994 833 euros au budget primitif 2019, sur la base de 301,83 euros par élève, contre 309,30 en 2018, à répartir entre les dix collèges privés.

Pour la part personnelle, de prévoir l'inscription d'un crédit de 1 107 959 euros au titre de 2019, 1 179 804 en 2018, à répartir aussi entre les dix collèges privés.

Les forfaits d'externat sont versés en trois fois : mars, juin et décembre.

Pour le protocole d'accord triennal, de reconduire à l'identique, pour les années 2019, 2020 et 2021, le dispositif mis en place en 2016.

Pour la sixième commission, il y a cinq avis favorables et une abstention.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Très bien.

Caroline Campodarve, le même vote ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Non.

Là, c'est du fonctionnement.

Trois abstentions.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Bien.

Des prises de parole ?

Même tradition ?

Abstention, cette fois-ci.

D'accord.

Les abstentions sont prises en compte.

La journée va être longue.

Rapport 604, collèges publics, programme d'investissement Mme Marie-Chantal Périer est absente, Caroline Aloé peut prendre ?

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui.

Pour la programmation des opérations des travaux 2019 liés aux collèges publics, le budget des dépenses est comme suit : 6 600 000 euros de nouvelles autorisations de programme, dont deux millions pour la restructuration des ateliers des ouvriers professionnels, un million pour la réhabilitation des demi-pensions, 2 600 000 euros pour les extensions et les restructurations, un million pour les travaux d'accessibilité handicap, 250 000 euros de révision d'autorisation du programme 2016 plan numérique, 13 258 000 euros en crédits de paiement, dont 5 343 000 euros pour les grosses réparations, y compris les travaux pour le câblage pour le renouvellement informatique et le réseau wi-fi, 4 340 000 pour la construction, les restructurations et les extensions, 600 000 euros pour les économies d'énergie, 935 000 euros pour l'acquisition de mobilier et de matériel, 1 960 000 euros pour l'équipement informatique et audiovisuel.

D'inscrire en recettes au titre du projet collèges numériques et ruralité un montant de 210 000 euros pour les neuf collèges concernés.

Enfin, d'inscrire en recettes une somme de 2 846 152 euros comprenant la dotation départementale d'équipement des collèges pour 2 546 152 euros, la participation des communes calculée à hauteur de 15 % du montant total hors-taxes de l'opération des travaux pour un montant de 300 000 euros.

Les projets marquants pour l'année 2019 sont l'extension du collège Jean-Monnet à Courçon d'Aunis, la rénovation et la restructuration du collège Edgar-Quinet à Saintes, la restructuration du collège Fernand-Garandeau à La Tremblade, les études de restructuration des ateliers d'ouvriers professionnels, la création d'un internat au collège les Salières à Saint-Martin-de-Ré, l'extension de la demi-pension du collège Fontbruant à Saint-Porchaire.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la sixième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

David Baudon étant sorti, c'est Céline qui a son rapport.

Je demande au président de la commission des Finances.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis à l'unanimité, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Lionel.

J'attendais l'avis de la commission des Finances pour ouvrir le débat.

Vous avez la parole.

Line Lafougère, conseillère départementale.

-Je voulais juste remercier les services qui ont programmé les travaux du collège de Dompierre, qui en a bien besoin, merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas d'autres interventions sur le rapport 604 ?

Il est adopté, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 605.

Toujours la présidente de la commission, Caroline Aloé, et ensuite, ce sera le président de la commission des Finances, si David Baudon n'est pas de retour.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Ce plan pluriannuel d'investissement des collèges dénommé "plan Aliénor collège de toutes les réussites" répond à quatre priorités fortes sur les trois prochaines années.

Le maintien des conditions d'accueil des collégiens en assurant les travaux d'entretien courant des bâtiments, l'amélioration du cadre de travail et de vie dans les collèges, un équipement répondant aux défis pédagogiques de l'avenir vers un numérique plus qualitatif, et un engagement important en faveur du développement durable.

Un engagement financier d'environ cinq millions d'euros...

Non, pardon, 50 millions d'euros pour les années...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On était ravis, mais on trouvait ça un peu rat.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui, mais la dernière fois, c'était 500 millions.

Il faut trouver le juste milieu.

Donc pour les années 2019 à 2021.

À noter que ce plan comprend un engagement fort en termes de développement durable, c'est-à-dire la poursuite du programme d'équipement photovoltaïque des établissements en favorisant les micro-installations en autoconsommation énergétique, la végétalisation des espaces disponibles, la mise en œuvre de partenariats avec les apiculteurs locaux pour l'installation de ruches dans les établissements demandeurs.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la sixième commission.

Et avant d'avoir l'avis de la commission des Finances, je voudrais saluer le travail des équipes de la direction de l'immobilier et de la logistique et leur directeur, Patrice Acquier.

Et comme l'a dit mon collègue Michel Doublet, les 1,2 % pour le fonctionnement, ça bloque aussi au niveau du personnel.

Vous avez déjà vu le précédent rapport pour les collèges, tous les travaux qui sont envisagés.

C'est autant de personnes qui manquent.

Voilà, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est bien le problème pour toutes les collectivités, les 330 soumises à cette règle imbécile.

David Baudon est de retour.

Un avis, David, sur le rapport 605, pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il sur le 605 des demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas.

Pas d'objection, il est adopté.

Nous en venons au rapport 606.

Il s'agit, c'est une politique traditionnelle du Département, du soutien en faveur des jeunes scolarisés dans nos maisons familiales rurales.

Je n'ai pas annoncé que c'était Karine Dupraz qui le rapportait.

Karine Dupraz, conseillère départementale.

-Merci, président.

Il est proposé de renouveler le soutien en faveur des jeunes scolarisés dans les MFR de Charente-Maritime.

En fonctionnement, pour la Fédération départementale des MFR, la somme de 39 205 euros est proposée, cela correspond au montant global demandé.

En 2018, la somme allouée était identique.

En investissement, pour les sept maisons familiales rurales, 96 460 euros répartis entre les sept établissements pour l'acquisition ou le renouvellement de l'équipement matériel et logiciel, la mise aux normes d'hygiène et de sécurité, la participation à des travaux d'aménagement.

La somme proposée correspond au montant global demandé.

En 2018, le montant effectivement dépensé par les établissements s'élevait à 147 266 euros et comprenait les travaux de Matha et de Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

L'avis de la commission est favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Qu'en pense Christophe Cabri pour la commission des Finances ?

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas.

Pas d'avis contraire.

Le rapport 606 est adopté.

Nous en venons au 607.

Marie-Chantal Périer n'est pas là.

La présidente de la commission le présente.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

La sixième commission vous propose d'adopter le rapport 607 comme suit pour l'année 2019.

35 000 euros pour le fonctionnement et l'action du Conseil départemental des jeunes, 10 000 euros pour l'attribution d'une subvention à l'atelier Canopé pour le Conseil départemental des jeunes, et enfin, 100 000 euros pour le dispositif des aides ponctuelles départementales d'enseignement. C'est un avis favorable à l'unanimité.

Permettez-moi, M. le président, de remercier les services de M. Delors pour les aides départementales, pour le travail fait, avec le nombre de dossiers reçus par le Département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Patricia Friou, pour la commission des Finances.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable et unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le 607 ?

Je n'en vois pas.

Pas d'objection.

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport 608, nos interventions dans le domaine scolaire en complément d'autres acteurs, avec Chantal Guimberteau.
Chantal Guimberteau, vice-présidente, vice-présidente.

-M.

le président, chers collègues, la sixième commission vous propose d'adopter dans son intégralité le rapport 608 de M. le président du Conseil départemental concernant les actions complémentaires destinées aux collégiens pour l'année 2019.

Il s'agit d'accompagner la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime pour l'organisation de l'action découverte des métiers de l'artisanat, pour 10 000 euros, les manifestations ponctuelles et exceptionnelles liées à l'enseignement, 15 000 euros.

L'atelier Canopé de La Rochelle pour l'organisation du concours d'écriture des collégiens des classes de sixième et cinquième, 5 000 euros.

Les collèves, pour l'organisation des séjours linguistiques pour l'apprentissage d'une langue vivante et l'intégration dans le champ d'application du dispositif des séjours organisés pour l'apprentissage des langues anciennes, 41 000 euros.

Soit un total de 71 000 euros.

Conformément au rapport, la sixième commission vous demande d'accepter ces propositions et d'inscrire les crédits aux chapitres et natures correspondant à chacune d'elles.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la sixième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Christian Fallourd, pour la commission des finances, sur le 608.

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Pas de prise de parole ?

Pas d'objection ?

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec cette commission.

Nous n'abordons toujours pas la troisième.

On va la faire en séance de nuit ou demain matin.

Nous en venons à la septième commission.

Culture, sport, tourisme et citoyenneté.

Avec un rapport de Line Lafougère, le rapport 701 sur les archives, et ensuite...

M.

Quillet n'ayant pas pris part, et on le comprend, à la discussion en commission des Finances, Christophe Dourthe rapportera pour la commission des Finances.

Line Lafougère.

Line Lafougère, conseillère départementale.

-Il s'agit du fonds départemental de soutien aux communes.

Ce fonds départemental créé en 2003 permet de soutenir les communes de moins de 5 000 habitants pour la restauration matérielle de leur patrimoine documentaire historique, et notamment les registres paroissiaux et d'État civil, les atlas du cadastre napoléonien et les registres de délibération du Conseil municipal.

Le montant des subventions accordées plafonné à 4 000 euros hors-taxes par an et par commune correspond à 50 % du coût hors-taxes des travaux de reliure et de restauration.

Au vu des projets qui seront présentés par les communes, la septième commission vous propose de voter une autorisation de programme pour 2019

de 20 000 euros au titre de ces fonds et d'inscrire un crédit de paiement de 16 043 euros au présent budget primitif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Christophe Dourthe, pour la commission des Finances.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Y a-t-il des objections ?

Le rapport est adopté, M. Quillet ne prenant pas part au vote.

Rapport 702.

C'est Michel Parent qui vient nous parler de la politique de lecture publique.

Michel Parent, vice-président.

-Oui, président.

Dans le cadre du développement de la lecture publique en milieu rural, nous avons décidé de participer au financement de la construction de bibliothèques et de consacrer notre soutien aux seules communes de moins de 5 000 habitants.

La septième commission vous propose de donner un avis conforme afin de poursuivre notre politique en faveur du développement de la lecture publique, et d'engager les travaux pour l'aménagement et la création d'un accueil sur place à la médiathèque par l'inscription de crédits d'investissement à hauteur de 150 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

David Baudon pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Michel Parent en commentaire.

Michel Parent, vice-président.

-Votre septième commission travaille sur un schéma de la lecture publique, avec une double ambition.

Faire en sorte que la médiathèque départementale accompagne au plus près les 200 bibliothèques que l'on possède sur notre territoire.

Accompagnement technique en termes d'animations culturelles, et ensuite, comme l'évoque le rapport, d'ouvrir notre médiathèque départementale au grand public avec l'aménagement d'un lieu d'exposition qui nous permettra de la faire vivre davantage en direction des Charentais-Maritimes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La bonne nouvelle, c'est que malgré les réseaux sociaux et tous les moyens électroniques, la lecture et l'achat de livres continuent en France.

Des librairies de toutes natures, grandes ou petites, se développent. Il faut qu'on accompagne cette politique de lecture publique du mieux possible.

Merci d'y travailler.

Nous n'avons pas entendu l'avis de la commission des Finances.

David Baudon ?

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis conforme, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Pas d'objection à ce rapport ?

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport 703.

Je demanderai aussi à Alexandre Grenot de dire un mot dans le débat.

Il est en charge de cette action de citoyenneté.

Mais d'abord, nous entendons...

C'est lui, d'ailleurs, que nous entendons.

Il va faire à la fois son rapport, son commentaire, et Caroline Campodarve s'exprimera pour la commission des Finances.

Sachant que vous avez une annexe, qu'on vous a mise sur table.

Vous avez un document complémentaire en annexe à ce rapport 703.

Alexandre Grenot, vice-président.

-Merci, président.

Le présent rapport est consacré à des demandes de crédits et de fonctionnement liés à notre politique en faveur des initiatives portées par des acteurs promouvant la connaissance, favorisant les échanges par des actions locales et citoyennes.

Ainsi, la septième commission vous propose de lancer un nouvel appel à projets : "Nous, citoyens bénévoles".

Concernant le règlement de l'appel à projets, la septième commission vous propose d'ajouter, en qualité de bénéficiaire, en complément des associations, les collègues inscrits dans le cadre de l'opération "Cadets de la sécurité civile", portée par le SDIS17, et de compléter les modalités de soutien financier pour ce qui concerne ces collègues comme suit.

Un taux de 100 % maximum est appliqué sur le coût de l'opération.

La subvention est plafonnée à 1 000 euros et versée en une fois.

Conformément au rapport, la septième commission propose d'inscrire 60 000 euros afin d'accompagner en 2019 les actions qui favorisent le bénévolat associatif sous la forme suivante.

50 000 euros pour accompagner et soutenir les porteurs de projets et 10 000 euros pour la mise en valeur de l'action bénévole lors d'un événement organisé par le Département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Un commentaire, Alexandre ?

Alexandre Grenot, vice-président.

-On continue sous la forme d'appels à projets.

Ça fonctionne très bien.

Cette année, on va travailler sur le monde du bénévolat.

Et on a travaillé en commission, pourquoi ne pas aider les collègues au niveau des cadets de la sécurité civile ?

Ça fera un petit plus.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a commencé avec un collègue, le collègue de Cozes, grâce à un de nos collaborateurs du département qui est un ancien sous-officier qui a pris ça très à cœur.

Maintenant, on a cinq ou six collègues.

Et ça peut fournir, ça revient à ce qu'on disait sur les volontaires, de futurs sapeurs-pompiers volontaires, naturellement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

Merci beaucoup, Alexandre Grenot.

Qu'en pense Caroline Campodarve de la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité, y compris avec le complément apporté au rapport, c'est-à-dire ce qui est sur table.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

Nous en venons au 704 avec Stéphane Villain, malgré l'attaque de moustiques tigres liée à la présence à ses côtés de Dominique Rabelle. Il s'agit de l'aide aux vacances pour les jeunes.

Stéphane Villain, vice-président.

-La septième commission vous propose de poursuivre notre politique d'attribution de Bons vacances pour l'été 2019.

Quotient familial de 0 à 400 euros : bons vacances représentant une participation de 55 % sur la facture du séjour restant à charge du ménage tout autre aide déduite.

Pour le quotient familial de 401 à 600 euros, c'est 45 %.

Pour le quotient familial de 601 à 760 euros, c'est 35 %.

Pour le quotient familial de 761 euros à 1 100 euros, c'est 25 %.

Le calcul de la participation est basé sur un coût de séjour plafonné à 750 euros pour les enfants de 6 à 12 ans, et à 800 euros pour les jeunes de 13 à 16 ans, avec la prise en compte de 17 jours maximum par été.

Et d'inscrire un crédit de 130 000 euros au chapitre 65, nature 6, 65-74 du budget primitif 2019, et d'inscrire au budget primitif un crédit de 5 000 euros au chapitre 11, nature 16, 72-36, pour la réalisation du catalogue été 2019 Horizon Vacances Jeunesse.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je voulais poser une question.

Quel est le nombre de jeunes qui en ont profité cette année ?

Stéphane Villain, vice-président.

-C'est vrai qu'antérieurement, quand on était sur Liginiac, jusqu'en 2011, on avait environ 500 enfants qui partaient tous les ans.

Cette année, on va passer la barre des 819 enfants, de mémoire, plus de 800.

C'est une vraie réussite.

L'avantage, c'est que ça permet à ces enfants de partir dans 70 stages à travers la France et même l'Europe.

Il y a des stages de découverte de l'Angleterre et de l'Espagne.

On a des stages ludiques, sportifs, culturels.

C'est vraiment très bien.

Ça marche très bien.

C'est un dispositif qui, aujourd'hui, est très prisé par les jeunes et par les familles défavorisées, bien sûr.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

La commission des Finances a-t-elle partagé le même intérêt ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Totalemment.

C'est un avis favorable unanime, et si vous le permettez, je voudrais donner une information, après le vote.

Dominique Bussereau puis, Patricia Friou.

-Je vous en prie, Patricia.

-Je peux le faire immédiatement ?

Totalemment d'accord avec Stéphane.

Je voulais vous informer que la ville de La Rochelle avait mis en vente le site du Teil, en Corrèze.

C'était un lieu historique, mais qui ne correspondait plus aux attentes des jeunes et des familles.

Nous sommes beaucoup plus dans ce dispositif plus large.

Le Teil va être vendu prochainement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

François Hollande, alors président du département de la Corrèze, nous avait appuyés pour trouver un acquéreur pour cette affaire.

Le nouveau président de la Corrèze, un ancien dirigeant agricole qui s'appelle Pascal Coste, si vous en avez besoin, est à votre disposition pour donner un coup de main.

Son antédécesseur nous avait beaucoup aidés.

Merci.

Pas de remarques sur ce rapport 704 ?

Il est adopté.

Nous en venons au 705.

Nous partons dans l'archéologie avec Catherine Desprez, qui passe au covoiturage et à l'archéologie avec brio.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-Le service d'archéologie départementale a été créé en 2001 pour répondre aux réformes de l'État dans le domaine de l'archéologie et à nos besoins en termes d'aménagement.

Notre service d'archéologie départementale, dont l'habilitation a été délivrée le 26 juillet 2018 par le ministère de la Culture et de la Communication, permet de disposer de personnel qualifié pouvant répondre rapidement aux prescriptions de diagnostic et/ou de fouilles préventives, d'engager des fouilles programmées sur des sites exemplaires, de gérer des collections archéologiques conservées au Dépôt de fouilles archéologiques à Saintes.

La septième commission vous demande, après en avoir délibéré, de donner un avis conforme à l'ensemble des propositions du rapport et de voter les crédits pour poursuivre nos politiques d'archéologie préventive, programmées, de partenariat, de valorisation du patrimoine archéologique, ainsi que ceux nécessaires, 12 500 euros, à l'étude de mutualisation avec le département de la Charente.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-En effet, nos collègues charentais seraient intéressés pour travailler avec nous dans ce domaine de l'archéologie départementale.

Qu'en pensent Christophe Cabri et la commission des Finances ?

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il sur le rapport 705 des demandes de prise de parole ?

Oui, Michel Parent.

Michel Parent, vice-président.

-Peut-être pourrions-nous faire le point sur le service archéologique.

Catherine a évoqué le rôle important qu'il joue auprès des collectivités.

On était, l'autre jour, lors d'une conférence de presse, sur le site du port de La Rochelle pour évoquer le rôle de ce service en termes de diagnostic.

C'était très enrichissant, y compris pour le maire, qui a découvert des choses.

Ce service archéologique a deux pôles.

Un pôle administratif au cœur de la ville de Saintes et un lieu de conservation des collections dans un vieux bâtiment industriel, propriété de la ville de Saintes, également.

Cette situation ne pouvait pas perdurer.

On a décidé politiquement de créer un centre de conservation archéologique avec une enveloppe de 4 700 000 euros.

Je voulais dire où on en était aujourd'hui.

Il y a eu un concours d'architectes, on a choisi l'architecte.

On peut penser que le chantier pourrait commencer fin 2019 pour être achevé en 2021.

Cet outil se situera à côté du Paléosite avec des possibilités de médiation et une synergie entre le Paléosite ouvert au grand public et

aux scolaires et cet espace plutôt dédié aux chercheurs, mais pour lesquels on pourra opportunément trouver des solutions de médiation. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Fabrice Barusseau souhaite en dire un mot, puisque c'est dans son secteur.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Oui, pour le centre départemental d'archéologie, il serait peut-être judicieux de retisser des liens avec la DRAC pour voir si le projet qui a été évoqué ne pourrait pas être rapproché de ce site.

Ce serait trop bête de faire deux sites à 20 kilomètres de distance qui ont des objets communs.

Si on peut travailler dans ce sens, je crois que pour le département, pour la ville et pour la communauté d'agglomération de Saintes, ce serait intelligent.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Michel ?

Michel Parent, vice-président.

-C'est une longue histoire que Fabrice connaît bien.

On avait envisagé un partenariat à trois têtes.

Le Conseil départemental, la ville de Saintes, qui a des trésors archéologiques exceptionnels, et l'Inrap.

Il s'est avéré, dans le tour de table, mais ça ne concerne pas la municipalité de Saintes actuelle, que la ville de Saintes "a laissé tomber", pour faire simple.

Et l'Inrap n'avait pas les moyens de payer un loyer.

On s'est retrouvés seuls et on a choisi d'y aller.

Et le site du Paléosite, parce qu'il était opportun pour bien des raisons.

Est-ce qu'on peut avancer ?

Je n'en sais rien.

J'ai cru comprendre que la ville de Saintes essayait de trouver des solutions sur son territoire, mais la porte est ouverte, évidemment. Sauf qu'on ne pourra pas cohabiter sur un site prévu seulement pour le service archéologique départemental.

Il serait saturé rapidement et perdrait de sa pertinence.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La suggestion de Fabrice mérite d'être regardée.

Oui, oui, Pierre.

Pierre Robin, conseiller départemental.

-C'était surtout pour remercier l'efficacité du service de fouilles archéologiques.

Effectivement, on a eu affaire à des fouilles, c'est contraignant, sur le Vieux-Port, et après, un marathon.

Évidemment, on ne pouvait pas laisser des trous pendant le marathon.

Mais c'était très efficace.

En plus, les explications fournies lors des visites de ces fouilles étaient très intéressantes.

Vraiment, on n'a eu qu'à se féliciter à la fois de l'efficacité et de l'intérêt intellectuel et historique des fouilles qui, évidemment, sont toujours trop courtes.

On ne peut pas les prolonger outre mesure, mais ça révèle à chaque fois des choses intéressantes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ce qui a prévalu, les plus anciens s'en souviennent, à la création de ce service.

Parfois, on avait du mal à obtenir de la rapidité des services de l'État, donc pas mal de départements ont créé des services départementaux.

Merci beaucoup, en tout cas, pour l'équipe.

Pas d'objection sur le rapport 705 ?

Il est donc adopté.

Le rapport 706 est particulier.

Ce n'est pas un rapport, mais une communication, que va faire Fabrice Barusseau comme rapporteur, à la suite du rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2015 et suivants de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-M.

le président, cette communication concerne le rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public de coopération culturelle de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

Le contrôle concerne les exercices 2015 et suivants.

Il s'agit de prendre acte, je ne sais pas s'il s'agissait d'émettre un avis.

En tout cas, la commission y était très favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La Chambre régionale des comptes nous demande de donner lecture.

Les éléments sont dans les documents qui vous ont été adressés.

C'est purement formel, mais ça fait partie des textes en vigueur.

Même chose, Christian Fallourd, pour la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-La première commission a pris acte à l'unanimité de la communication.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Pas de remarque ?

Oui, Mme Aloé.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Nous regrettons fortement d'être arrivés à cette situation-là.

Je voulais juste préciser qu'en élue sectaire qui fait de la politique politicienne, j'ai œuvré auprès de Stéphane Villain pour que nous continuions à rester dans l'association qui vient de se créer, pour qu'à l'abbaye royale, quelque chose continue à vivre, puisque c'est un équipement majeur de Saint-Jean-d'Angély et des Vals de Saintonge.

Nous serons présents pour la nouvelle association à hauteur de 30 000 euros et nous serons présents dans le comité de suivi.

Mais je voulais préciser que si nous en sommes arrivés à cette situation, c'est que certaines personnes n'ont pas pris leurs responsabilités.

S'il y a eu erreur de casting sur le directeur, c'est dommage pour les Vals de Saintonge et pour Saint-Jean-d'Angély.

Je souhaite qu'il y ait un véritable équipement culturel pour les Vals de Saintonge.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un lieu magnifique, on peut faire des choses magnifiques.

J'ai observé, en lisant la presse régionale quotidienne, que le directeur qui s'était illustré à Saint-Jean-d'Angély avait été démis de ses fonctions à Fontevraud où il avait exercé avec le même talent.

Pas de remarque et pas de vote ?

Je vous remercie.

Nous en venons à la politique culturelle départementale, au fonds de soutien audiovisuel.

C'est Nadège Désir qui présente le rapport, puis ce sera Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Nadège.

Nadège Désir, conseillère départementale.

-Merci, M. le président.

Ce rapport est consacré à notre politique culturelle dans le cadre du fonds de soutien audiovisuel.

La septième commission vous propose de voter, au titre de la contribution au dispositif d'aide au développement cinématographique et audiovisuel pour l'année 2019, une autorisation d'engagement de 500 000 euros et d'inscrire 400 000 euros en crédit de paiement.

De voter, dans un deuxième temps, une autorisation d'engagement de 160 000 euros et d'inscrire des recettes pour un montant de 157 333 euros au titre du financement spécifique "Un euro pour deux euros", mis en place par le Centre national de cinéma et de l'image animée.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Qu'en pense la commission des Finances, Caroline Campodarve ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Avec un sens de l'à-propos, puisqu'on va parler du Fâ.

Mme De Roffignac et Mme Périer nous ont rejoints, j'en viens au rapport 708 présenté par Stéphane Villain, qui concerne nos syndicats mixtes à vocation culturelle.

Stéphane Villain, vice-président.

-M.

le président, ce rapport présente les opérations d'aménagement et d'animation des syndicats mixtes de l'île d'Aix, du Fâ à Barzan, de Brouage, et l'activité de nos deux sites à vocation culturelle, la Cité de l'Huître et le Paléosite.

La septième commission émet un avis conforme aux propositions du rapport afin de poursuivre notre politique en faveur des syndicats mixtes pour la sauvegarde, la valorisation et l'animation de ces sites et pour le fonctionnement et le renouvellement des équipements de la Cité de l'Huître et du Paléosite.

Sur les opérations d'investissement conduites par les syndicats mixtes, il est demandé, pour le syndicat mixte concernant l'île d'Aix, d'inscrire 500 000 euros en crédits de paiement pour l'opération de création d'un pôle socioculturel et touristique du sémaphore.

Pour le syndicat mixte concernant le site du Fâ à Barzan, de reconduire une enveloppe de 80 000 euros de provision pour faire face aux opportunités d'acquisitions foncières.

Pour le syndicat mixte concernant le site de Brouage, d'inscrire des crédits de paiement de 165 000 euros pour l'aménagement et la mise en accessibilité des chemins extérieurs et pour l'élaboration d'un schéma de référence, et de poursuivre notre participation pour la création d'une exposition permanente dans la Halle aux Vivres et les travaux de restauration de l'église de Brouage, par l'inscription des crédits de paiement nécessaires : 340 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

La commission des Finances, Christophe Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-En ce qui concerne Brouage, je verrai à la rentrée Michel Parent et Mickaël Vallet, parce qu'il y a une nouvelle commune de Marennes-Hiers-Brouage, pour voir comment on avance.

J'aimerais bien qu'on avance, et Michel aussi, depuis longtemps, qu'on mette des choses dans la Maison Champlain.

Parce que cette Maison Champlain désespérément vide ou peu remplie, c'est dommage.

On avait fait un bel investissement, le Premier ministre du Québec était venu l'inaugurer.

Donc, on a du pain sur la planche.

Michel Parent ?

Michel Parent, vice-président.

-Oui, pour faire rapidement le point sur les deux syndicats mixtes, Brouage, l'île d'Aix et aussi les sites patrimoniaux, les sites qui ont été créés par le Conseil départemental : Paléosite, Cité de l'Huître.

Françoise évoquera ce qui lui est cher, Barzan.

Concernant le syndicat mixte de Brouage-Saint-Sornin, on fêtera l'année prochaine les 30 ans du syndicat mixte.

C'est Jacques Rapp, que j'ai eu l'honneur de connaître, qui a été le créateur du syndicat mixte et qui a fait un boulot extraordinaire.

Le syndicat mixte a sauvé la ville close, qui était en déshérence.

Ils ont réhabilité, au fil du temps, l'immobilier, les espaces publics.

Ça nous a valu d'être labellisés comme un des plus beaux villages de France.

C'est le travail du syndicat mixte qui a réalisé ça, à côté de l'animation culturelle.

On a un certain nombre de projets, qu'on a évoqués tout à l'heure.

Notre intention, aussi, c'est d'ouvrir une réflexion sur un plan de référence qui nous permettra, à échéance de 10 ou 15 ans, d'imaginer le futur de Brouage en 2019 et de Saint-Sornin en 2020.

Pour ce qui concerne le Paléosite et la Cité de l'Huître, ils ont à peu près 12 ans d'existence, l'un et l'autre.

Notre intention, c'est d'avoir un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour réfléchir avec un œil extérieur à ces deux sites.

Ils vont bien, mais il faut véritablement se renouveler.

Ce sera l'opportunité de cette réflexion sur les dix prochaines années.

Pour l'île d'Aix, notre sujet principal aujourd'hui, c'est en effet la création du pôle socioculturel dit du sémaphore.

On espère poser la première pierre en 2019.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Françoise De Roffignac, invitée par Michel Parent à dire un mot sur le Fâ.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Le Fâ fait partie de ces sites sur lesquels beaucoup de choses ont déjà été faites et pour lesquels il reste beaucoup de choses à faire.

Le site du Fâ est aussi dans la dynamique de l'estuaire, avec le pôle de l'estuaire et le parc de Saint-Georges-de-Didonne, avec le phare de Cordouan qui relie un peu tout ça.

On est vraiment dans une belle dynamique que vous avez soutenue hier à Paris, et je vous en remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai vu hier, ça concerne aussi nos amis de Rochefort, le ministre de la Culture, Franck Riester, pour le sensibiliser, mais son soutien nous est acquis, à l'inscription de Cordouan au patrimoine mondial de l'Unesco.

J'ai aussi évoqué avec lui la maison Pierre Loti pour voir comment on pourrait accélérer les choses sur la rénovation et la réouverture de la maison Pierre Loti.

Y a-t-il, sur ce rapport 708, d'autres remarques ?

Oui, Michel.

Michel Parent, vice-président.

-Vous avez évoqué l'espace Champlain, qui a été construit en collaboration avec le Canada pour évoquer l'histoire de Champlain, et qui a été reconverti, pour des raisons que je n'ai pas le temps d'évoquer.

Aujourd'hui, il y a une faiblesse en termes d'occupation à l'année. L'une des pistes qu'on envisage, j'en ai parlé avec Mickaël Vallet, c'est de dédier cet espace à la francophonie, qui est vraiment la signature principale de Brouage.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Brouage a toujours été un symbole de francophonie, avec Champlain.

Le père Degrelle, le vieux curé, avait réussi à faire payer tous les États fédérés ou presque du Canada, chacun offrant son vitrail.

Donc, si on pouvait, avec ce que Mickaël a fait à Marennes sur la francophonie, organiser quelque chose sur la francophonie, sa culture, la chanson, le théâtre, la littérature, la politique de la francophonie, ce serait évidemment une bonne utilisation de la Maison Champlain.

Ce serait dans l'esprit de départ que nous avons souhaité quand nous étions un peu plus jeunes, de cette Maison Champlain.

Très bien, pas d'autre prise de parole sur ce rapport ?

Pas d'objection, il est adopté.

Nous en venons au 709.

Là, nous entrons dans le sport.

Quand on parle sport, on se tourne vers le moustique tigre, Stéphane Villain.

Stéphane Villain, vice-président.

-Ce rapport est consacré aux aides de sport de masse, avec un effort particulier en direction des jeunes, du sport de haut niveau et de l'organisation de manifestations sportives.

La septième commission vous propose de donner un avis conforme aux propositions du rapport et d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 2 128 200 euros pour l'aide au mouvement sportif, au sport de haut niveau, au partenariat sportif, à l'organisation de manifestations sportives, à l'aide au développement de sport et handicap, au soutien aux activités nautiques, de la pratique sportive des collégiens, aux chèques sport, à l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 20 000 euros pour soutenir les actions des associations sportives participant à l'opération "Ambassadeur Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'en dirai un mot.

David Baudon pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis conforme.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pour reprendre ce que vient de dire Stéphane, on a une demande qui a été affirmée très fortement par Tony Estanguet que les départements participent à la préparation des JO, que les JO ne soient pas simplement ceux de Paris et de l'Île-de-France, qu'on puisse accueillir des préparations, des équipes, organiser des événements avec la communauté scolaire à tous les niveaux et à tous les âges.

Stéphane y travaille en liaison avec notre collègue Bruno Belin, président du département de la Vienne, qui est bien connu par une de nos collègues.

Donc, même si on a loupé, avec Jean-François Fountaine, et on s'est battus, pourtant, les épreuves de voile.

Marseille a fait croire qu'il y avait de la mer dans le Vieux-Port, il n'empêche qu'on peut essayer de faire des choses intéressantes à l'occasion de ces Jeux, et de préparer des choses sur le terrain.

Pas d'objection au rapport 709 ?

Il est adopté.

J'en viens au 710.

Cette fois-ci, avec Line Lafougère, nous sommes toujours sur le sport, mais en investissement.

Line Lafougère, conseillère départementale.

-Le présent rapport est consacré aux aides à l'investissement pour les équipements sportifs, les piscines, les matériels sportifs et le matériel nautique.

La septième commission vous propose de donner un avis conforme à l'ensemble des propositions du rapport, et notamment de voter, au titre des équipements sportifs, une autorisation de programme de 2 400 000 euros et d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de deux millions d'euros, au titre des piscines, une autorisation de programme de 200 000 euros, et d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 129 655 euros. Une enveloppe de 382 000 euros pour l'aide aux clubs pour l'achat de matériel et l'attribution de matériel performant destiné aux sportifs de haut niveau, notamment dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques 2020 à Tokyo.

De maintenir une enveloppe de 32 000 euros pour l'acquisition de matériel nautique pour la pratique des activités nautiques itinérantes.

Et au titre de dossier particulier, une aide exceptionnelle d'un montant maximal de 45 000 euros au profit de la Société de concours hippiques de Saint-Simon-de-Pellouaille, pour la réfection de la carrière, et des crédits de paiement à hauteur de 200 000 euros au bénéfice de l'association Stade Rochelais pour l'agrandissement et la modernisation du stade Marcel-Deflandre, conformément à l'engagement pris à la session d'été de 2018.

Et sixième point : des crédits à hauteur de 40 000 euros pour l'étude de programmation de la Maison des Sports.

C'est un avis favorable de la septième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Christophe Cabri pour la commission des Finances ?

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Saint-Simon-de-Pellouaille est une toute petite commune qui organise des courses hippiques depuis la nuit des temps.

Je me tourne vers Loïc et Françoise.

On a une autre commune qui a un équipement très particulier, c'est Champagnolles, qui a un des seuls vélodromes en herbe de France et qui fait des courses.

Tous les grands champions français sont venus, avec les bénévoles qui l'entretiennent, parce qu'un vélodrome en herbe, c'est pas évident.

Saint-Simon-de-Pellouaille, c'est aussi un petit équipement, mais qui a une longue histoire dans la ruralité saintongeaise.

Oui, Marylise Fleuret-Pagnoux sur le rapport 710.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-C'est sur les deux rapports de la politique sportive.

Simplement pour vous informer que la communauté d'agglomération de La Rochelle s'est portée candidate pour l'organisation de la Mini-Transat 2021, 2023 et 2025.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a vu ça, en effet, dans la presse, c'est une bonne candidature.

Pas de remarque sur le 710.

Il est adopté.

711, politique culturelle départementale, cette fois en fonctionnement, avec Michel Parent.

Michel Parent, vice-président.

-Oui, président.

Un rapport consacré à des demandes de crédits de fonctionnement liés à notre politique culturelle.

La septième commission vous propose de donner un avis conforme aux propositions du rapport et d'investir 3 240 050 euros pour poursuivre notre soutien au titre de l'animation culturelle, de l'aide aux lieux culturels, du fonds d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural, de l'organisation de manifestations musicales et chorégraphiques, de l'aide aux compagnies de théâtre, danse et création et aux manifestations théâtrales, de notre soutien à l'enseignement de la musique et de la danse, des dispositifs éducatifs tels que Collège au cinéma, Théâtre au collège, et en faveur des projets culturels dans les collèges, de même que les manifestations labellisées Sites en Scène.

D'autre part, afin de mettre en place un nouveau dispositif Chèque culture qui favorisera l'accès des collégiens à l'offre culturelle de la Charente-Maritime, nous proposons de voter une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 euros pour mettre en place ce chèque culture à la rentrée scolaire 2019.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'en ai parlé, hier soir, au ministre de la Culture, qui souhaiterait venir dans le département pour voir la maison Pierre Loti, Cordouan et quelques autres lieux de grande culture et faire un peu le point sur l'expérimentation de cette mesure, quand on l'aura engagée.

Qu'en pensent Patricia Friou et la commission des Finances ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable et unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des interventions ?

Michel Parent sur le 711.

Michel Parent, vice-président.

-Lors de la session d'ouverture, Mickaël Vallet s'est inquiété de la baisse éventuelle du budget culturel du Département.

Il n'en est rien, Stéphane lui a répondu.

Mais on a déplacé le curseur sur une politique touristique.

Pour ce qui concerne les savoir-faire du cognac, les plus beaux villages de France ou les chemins de Saint-Jacques, le budget culturel reste constant.

C'est une volonté politique très affichée de notre Département.

Vous l'assumez, président, et c'est une chance pour les collectivités, les associations dans les domaines sportif et culturel.

On sait que beaucoup de départements n'ont plus les moyens d'avoir une politique sportive et culturelle.

On préserve et on maintient cette chance et on a cette volonté affirmée.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Des départements, vu l'augmentation du financement des dépenses sociales, ont stoppé toute politique sportive et culturelle, ce qui est dommage.

Quand ils en sont là, c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement, malheureusement.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas sur le 711.

J'en viens, le 711 étant adopté, au 712.

Là, il s'agit de l'investissement et c'est toujours Michel Parent, en matière culturelle, qui le propose.

Michel Parent, vice-président.

-Ce rapport présente les demandes de crédits d'investissement relevant de notre politique culturelle.

La septième commission propose de poursuivre notre soutien au titre de la conservation du patrimoine protégé, de la conservation des édifices culturels non protégés des communes de moins de 1 000 habitants, de la construction et la rénovation d'équipements culturels, l'individualisation de 400 000 euros d'aides pour la construction d'un complexe cinématographique, portée par la communauté de communes du Vals de Saintonge, et des sites remarquables pour l'aménagement des abords du château de Surgères.

Au titre des dossiers particuliers, de voter une autorisation de programme et des crédits de paiement pour la requalification du palais des congrès de Royan, la refonte de la scénographie du musée de l'Aéronautique Navale, portée par la ville de Rochefort, et l'opération Arsenal des mers portée par la communauté d'agglomération CARO, d'inscrire des crédits pour accompagner la ville de Rochefort dans la restauration de la maison Pierre Loti, et d'approuver le règlement d'intervention pour la rénovation des carnets pédagogiques présentés au précédent rapport, de voter une autorisation de programme de 50 000 euros et d'inscrire un crédit de 130 000 euros pour répondre aux demandes d'investissement de nos partenaires culturels.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

David Baudon pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des interventions sur le 712 ?

Je n'en vois pas.

Oui, Mickaël Vallet, sur le 712.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Sur les grosses opérations à plusieurs millions d'euros de subventions, pour le dire comme ça, il ne serait pas choquant que les maîtres d'ouvrage, si le Département ne le fait pas, prennent l'initiative d'une réunion d'explication des projets pour qu'on prenne le temps de regarder. C'est ce que je disais en ouverture.

On ne vote pas 7 millions d'euros comme on finance une association de pétanque.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Que souhaitez-vous, au niveau de l'ensemble de notre assemblée, des commissions ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Vient qui veut.

C'est certainement un très beau projet à Saint-Jean-d'Angély et à Rochefort, mais le maître d'ouvrage prendrait la peine, quand il demande 7 millions au Département, d'organiser une réunion de présentation du projet où viendrait qui veut, ça ne me semblerait pas choquant.

C'est comme dans un Conseil municipal, on vote plusieurs centaines de milliers d'euros, ça passe tout seul, et on passe une heure sur la fanfare.

Et au regard aussi du climat global, qui nous rappelle un peu à notre parcimonie vis-à-vis de l'argent public, ce ne serait pas de mauvais ton.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On va demander à Michel Parent d'organiser une commission permanente ou une petite audition de grands porteurs de projets.

Dominique Bussereau puis, Mickaël Vallet.

-Sans que ce soit un jury non plus.

-Absolument.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On recevra le maire de Rochefort, les gens du musée Aéronautique, Saint-Jean.

Ce n'est pas mal qu'ils viennent nous en parler.

Le maire de Royan nous parle du projet de requalification.

Le palais des congrès est un monument d'art contemporain très intéressant, et sa requalification, au moment où l'architecture de Royan redevient intéressante pour beaucoup de gens à travers le monde, ça ne serait pas mal d'en parler.

On va monter ça, avec Michel.

Michel Parent, vice-président.

-J'ai pris note de cette intervention sur le sujet.

On provoquera une réunion avec tous les partenaires de ces grosses opérations.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien, merci beaucoup.

Pas d'objection sur le rapport 712 ?

J'en viens au 713.

Toujours Michel Parent.

Là, il s'agit de la politique touristique départementale.

Michel Parent, vice-président.

-Stéphane aurait dû le présenter, mais il ne peut pas le faire, compte tenu de son engagement sur ce domaine-là.

Ce rapport présente le rapport d'activité 2017, le bilan des actions 2018 et le plan d'action 2019 de Charente Tourisme, notre soutien aux organismes touristiques œuvrant au développement de cette filière et le projet de nouveau schéma d'aménagement touristique départemental.

La septième commission émet un avis conforme aux propositions du rapport et vous demande, concernant Charente-Maritime Tourisme, d'approuver l'ensemble des documents présentés, de voter à son profit une subvention totale de 2 713 500 euros et de lui confier l'élaboration du schéma départemental du tourisme.

De poursuivre notre politique de soutien aux organismes touristiques, dont l'association Les Étapes du Cognac, la Route historique des trésors de Saintonge et d'Aunis.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Avis de Caroline Campodarve pour la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Stéphane Villain ne prendra pas part au vote, mais peut s'exprimer.

Stéphane Villain, vice-président.

-Un gros travail a été fait par l'équipe de Charente Tourisme.

On s'est mariés avec nos amis de la Charente en janvier 2018, et on travaille ensemble depuis pratiquement un an.

Il y avait quelques inquiétudes, plutôt du côté de sud Charente, qui aujourd'hui sont complètement levées, puisqu'ils ont compris tout l'intérêt de travailler avec nous.

C'est une belle synergie pour ces départements en matière de tourisme, même si cette année, ça a été compliqué pour le tourisme, puisqu'il y a eu quelques soucis de grèves, de temps, de la Coupe du monde, etc.

Malgré tout, on fait une saison qui est qualifiée de moyenne, mais pas si mauvaise que ça.

Bravo à l'équipe de Charente Tourisme qui fait un gros boulot.

On a encore d'autres projets, mais on en parlera plus tard, avec d'autres structures.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Stéphane.

Pas d'objection sur ce rapport ?

Il est adopté.

Nous en terminons ainsi avec les rapports de la septième commission. Nous allons enfin, Mme De Roffignac ayant été libérée par le préfet... avec Bernard Louis-Joseph...

Oui, Mme Guillen ?

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Oui, je voulais parler à la fin, pour la septième commission.

Il avait été mis en place, cette année, par Alexandre, une subvention pour les monuments historiques...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Monuments aux morts.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Oui.

C'est historique aussi.

Elle a malheureusement été annulée, du fait que l'année 2018 se termine.

C'est dommage, car il y a des communes qui aimeraient bien restaurer leurs monuments historiques...

aux morts.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Mais historiques aussi.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-J'ai vu avec Michel, ça n'apparaît pas dans la revitalisation des petites communes.

Est-ce qu'on ne pourrait pas, soit changer un règlement, soit faire quelque chose ?

Ça fait partie du patrimoine communal.

Donc, c'est vrai que c'est dommage que ces monuments se dégradent et qu'on ne puisse pas aider les communes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je suis tout à fait favorable à ce qu'on poursuive cette politique.

On va regarder avant la session de printemps.

Soit dans le cadre de la revitalisation, en parlant avec le président Doublet, soit dans le cadre d'une autre politique.

Je crois qu'en effet, ce serait dommage d'arrêter l'opération de mémoire à la fin du centenaire.

Ce ne sont pas des grosses sommes, on l'a vu cette année.

Ça peut, dans des petites communes...

On était avec Brigitte Rokvam, avec Bernard Seguin, à Labarde, la commune plus au sud de Charente-Maritime, qui a fait une belle opération de rénovation de son monument aux morts.

Je pense qu'on doit pouvoir trouver quelques sous, là-dessus.

Président Doublet ?

Michel Doublet, vice-président.

-M.

le président, je dois réunir une commission pour parler de la protection incendie et modifier, par le fait, le règlement de revitalisation.

Donc, on pourrait éventuellement mettre les monuments aux morts...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une très bonne suggestion, merci.

Michel Doublet, vice-président.

-Je ne peux rien refuser aux femmes, moi.

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-La proposition d'Alexandre était beaucoup plus alléchante, avec 50 %.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, bon.

On ne va pas trop allécher Michel.

Il ne faut pas trop allécher Michel Doublet, mais on va trouver une solution pour tenir compte de la remarque notre collègue, qui est très justifiée.

J'en viens au rapport de la troisième commission, 301.

Préemption à Saint-Palais-sur-Mer, Michèle Bazin.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Votre troisième commission vous propose d'approuver la délimitation de la zone de préemption dans la commune de Saint-Palais-sur-Mer, sur une superficie d'environ 515 hectares.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Qu'en pense la commission des Finances, président Quillet ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis favorable à l'unanimité, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Malgré l'avis négatif de Mme Aucouturier.

Je plaisante, elle est première adjointe au maire de Saint-Palais.

Pas d'objection ?

Adopté.

302, même chose, Françoise De Roffignac, mais à Talmont.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'approuver la délimitation de la zone de préemption dans la commune de Talmont-sur-Gironde, sur une superficie d'environ 400 hectares.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Même avis de la commission des Finances ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Le même.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Nous en avons parlé un peu en séance d'ouverture, le programme Oléron 21 est rapporté par Gilles Gay.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-L'île d'Oléron contribue fortement à l'activité touristique et constitue un atout fort de l'attractivité de notre département.

C'est la raison pour laquelle nous avons voté en juin dernier un rapport validant le principe et le montant d'objectif du programme Oléron 21.

Ce programme spécifique d'une durée de 3 ans et d'un montant de 7 700 000 euros a pour vocation de garantir la protection de la biodiversité et le développement durable de l'île.

À ce titre, votre troisième commission vous propose d'approuver la convention-cadre avec la communauté de communes de l'île d'Oléron pour la mise en œuvre et le financement du programme Oléron 21 pour trois ans, de 2019 à 2021, et les conventions spécifiques qui l'accompagnent.

De voter les autorisations de programme d'un montant global de 2 279 000 euros pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et du littoral, en complément du budget annexe relatif à la taxe d'aménagement.

De voter les autorisations de programme et l'autorisation d'engagement d'un montant global de 3 255 000 euros pour la desserte des sites touristiques et la mobilité active et pistes cyclables.

D'inscrire des crédits de paiement relatifs à ces autorisations, d'un montant de 1 805 000 euros, complétés par 165 000 euros pour le financement des opérations hors autorisations de programme ou autorisation d'engagement.

J'en profite pour remercier les services qui ont préparé ce rapport important dans un temps limité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un rapport important, parce que c'est une vraie volonté politique, je l'espère, de l'ensemble de notre assemblée.

Qu'en a pensé, Caroline Campodarve, la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Caroline Campodarve qui ne veut surtout pas aller en enfer, ce serait trop injuste.

C'est pour ça que j'ai pris ce rapport.

Donc, c'est un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Oui, M. Dourthe ?

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Je voudrais, peut-être, des explications complémentaires, parce que, quand on lit tout le texte, on trouve des informations.

Est-ce que le fait que la CDC d'Oléron ne participe plus aux dépenses de démoustication, c'est compris dans les sept millions, ou ça vient en plus ?

Il y a aussi une subvention particulière sur la mobilité, pour certains types de véhicules.

Est-ce que ça aussi, c'est en plus, c'est compris dedans ?

Est-ce que ça s'appliquera après sur d'autres projets, dans d'autres territoires ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On va interroger Mme Rabelle ou M. Parent.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Je réponds sur la démoustication, la communauté de communes participe toujours.

Il n'y a pas de problème, ce n'est pas dans ce rapport-là.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Est-ce qu'on peut donner le micro à M. Dourthe ?

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Pardon, excusez-moi.

Page 100 : "Par ailleurs, la participation de la CDC aux dépenses de démoustication ne sera pas appelée par le Département pendant la durée de la présente convention."

Sur les tableaux de finances, est-ce dans les sept millions ou en plus ?

C'est une question, une précision.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, on va regarder, M. Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-C'est dans le texte de la convention-cadre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, oui.

Je précise que c'est un programme spécifique qui est lié à une situation spécifique, après une décision hélas spécifique.

Nous nous inspirerons, mais avec d'autres modalités, parce que le territoire n'est pas le même, de ce type de programmes spécifiques pour les Vals de Saintonge, comme je l'ai indiqué lundi matin.

On vous donnera une réponse précise, M. Dourthe, à votre question, naturellement.

Y a-t-il des votes...

Oui, M. Parent.

Michel Parent, vice-président.

-Dans le prolongement du propos qu'a tenu Dominique Rabelle, je dirais que la Charente-Maritime a la chance d'avoir une formidable signature insulaire, avec cinq îles, ne l'oublions pas.

Je parlerai de celle que je connais le moins mal, l'île d'Oléron, pour dire que c'est la plus grande île, en termes de superficie, de la façade atlantique, et la deuxième du territoire métropolitain, après la Corse.

C'est 22 000 habitants qui y résident à l'année, 45 000 si on prend en compte les résidences secondaires de longue durée et 350 000 au pic de la fréquentation touristique.

C'est une île qui a la chance d'avoir une économie forte autour des activités primaires.

L'ostréiculture d'Oléron, c'est le tiers des potentialités du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, le premier bassin européen.

C'est aussi le port de pêche, avec le troisième port, qui fera de la Cotinière le premier port de la région Nouvelle-Aquitaine.

C'est une viticulture qui a su magnifiquement se reconverter avec un très bon vin de pays et du pineau.

Et c'est, évidemment, une fréquentation touristique forte, puisque plus de 15 % des nuitées de la Charente-Maritime sont issus de la fréquentation insulaire.

Face à cette potentialité, on a deux difficultés principales.

La première concerne nos espaces naturels.

C'est notre richesse fondamentale : 100 kilomètres de plages, des espaces dunaires, deux forêts domaniales, des espaces agricoles, occupés pour certains, en friche pour d'autres.

Il y a aussi une zone de marais ostréicoles qu'il faut reconverter.

Tout cela nous pose des difficultés.

Ce territoire est partiellement en friche.

C'est une très mauvaise signature, aussi bien sur les plans écologique qu'environnemental et touristique.

Il faut les reconquérir, en acquérir, en défricher, en améliorer la fonctionnalité et essayer d'installer des agriculteurs et des éleveurs.

C'est peut-être le principal challenge de l'île d'Oléron.

Le deuxième problème, c'est la surfréquentation touristique qui nuit à l'image de notre île.

Un sondage avait été fait sur l'image de l'île de Ré, de Royan, de l'île d'Oléron.

Oléron était très en retrait par rapport à ces deux territoires, à cause de la surfréquentation touristique.

Il faut trouver des solutions alternatives.

C'est bien sûr les pistes cyclables, les cheminements piétonniers, les transports alternatifs.

Est-ce que ce sera de l'électrique, de l'hybride, de l'hydrogène ?

On attend les expérimentations qui sont en cours pour se positionner.

Voilà pour nous ce qu'est le challenge.

Un gros travail a été fait par les services du Département, le service des Espaces naturels comme la direction de l'immobilier, en relation avec les techniciens de la communauté de communes d'Oléron.

Il y a eu validation des conseillers communautaires à l'unanimité, ou la quasi-unanimité.

N'oublions pas qu'il y a eu aussi un long débat sur l'écotaxe qui remonte à 20 ans.

En 20 ans, on a eu le temps d'avoir une vision prospective de ce qu'il fallait faire pour que l'île d'Oléron soit belle.

Je dirai, en terminant, que ce qui est bon pour l'île d'Oléron doit être, quelque part, bon pour la Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument, et vous avez oublié de dire qu'il y avait le deuxième train touristique de notre département, qui a une très belle fréquentation, le train de Saint-Trojan, qui date de 1962, 1963 et qui est un bijou de train touristique.

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contraires ?

Il n'y en a pas.

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité et je m'en réjouis beaucoup.

Nous allons voir "Mme Moustique", maintenant.

C'est Michèle Bazin, "Mme moustique", qui pourra faire un commentaire, si elle le souhaite.

Nous avons eu un long débat, déjà, à l'initiative de Caroline, lundi, sur l'avenir de l'EID.

Michèle Bazin.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Oui.

Toujours une histoire de moustiques, en effet, pour laquelle votre troisième commission vous propose, au bénéfice de l'Établissement interdépartemental pour la démoustication du littoral atlantique, EID, d'attribuer une participation aux dépenses de fonctionnement limitée à 1 065 100 euros, montant identique, il faut le souligner, à 2018.

De solliciter les collectivités à hauteur de 50 % du montant des travaux effectués en 2018, 320 000 euros de recettes attendus, et de confier à l'EID le soin d'entreprendre pour le compte du Département les formalités nécessaires à l'obtention de l'autorisation préfectorale de démoustication.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On ne va pas refaire le débat sur le moustique.

Depuis, Stéphane Villain a été piqué, la situation s'aggrave, mais on va essayer de faire face.

Pas d'objection, rapport 304 adopté.

Rapport 305, le programme agricole et forestier.

Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Oui, président.

J'ai souhaité qu'on puisse avoir quelque chose qui s'affiche sur l'écran, en réponse à un questionnaire de Pierre Malbosc, lundi, sur les options...

Est-ce qu'on peut éventuellement agrandir un petit peu ?

Ou pas.

Non.

En fait, vous avez une carte de la répartition des personnes qui se sont installées depuis septembre 2017, depuis qu'on a mis la possibilité d'avoir une aide directe de 5 000 euros par personne qui s'installe. C'était pour montrer qu'on avait une représentation sur l'ensemble du département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-M.

Belot vous dirait que ça s'arrête un peu haut.

Je parle le Belot dans le texte.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Oui, oui.

Peut-être que les incitations de la CDCHS ne sont pas suffisantes.

On se posera les questions qu'il faudra.

C'est pour vous montrer que ce n'est pas localisé uniquement dans l'Aunis ou dans la CDCHS, et qu'il y en a un peu partout.

Et, surtout, la deuxième cartographie est aussi intéressante.

J'espère qu'on y verra un peu mieux, sur la deuxième.

C'est pour vous montrer la répartition des productions, et, en particulier, vous verrez qu'on a une majorité de productions qui sont en bio.

Sur les 27 personnes qu'on a installées, on a...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est toujours la même cartographie.

On va nous la mettre.

Voilà.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Là, ce sont les agriculteurs qui ont été aidés.

Ce n'est pas que 2018, c'est depuis septembre 2017.

27 agriculteurs, dont une bonne partie est en élevage.

On parlait de l'importance de réinstaller de l'élevage dans le département, surtout sur des zones de marais.

On a 12 installations en viande et 14 installations qui sont sur de la diversification.

Ça peut être des productions autres que les productions traditionnelles ou de la transformation.

Après, on a une autre image.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Continuez, l'image va arriver.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Voilà.

Sur les circuits de commercialisation, on a 21 installations qui font de la vente en circuit court.

Et sur les modes de production, on a une majorité, 14, qui sont en agriculture biologique.

Donc le Département est bien présent et en soutien à l'agriculture biologique comme aux autres types d'agriculture.

Les personnes qui s'installent et qui demandent les aides sont majoritairement en bio.

Sur le rapport, conformément à ce qui est écrit dans le rapport, votre troisième commission vous propose de poursuivre nos actions dans le développement de notre agriculture et la valorisation de nos forêts.

Au titre des aides agricoles, on a une participation au bénéfice de la Chambre d'agriculture qui est pour la période 2019-2021, sur trois ans, d'un montant de 1 680 000 euros, et aux organismes agricoles pour un montant de 310 000 euros.

On a un soutien des agriculteurs en situation de grande fragilité pour un montant de 100 000 euros.

On a une aide à l'installation des agriculteurs pour un montant de 150 000 euros.

Une valorisation des circuits courts et de proximité avec l'inscription de 240 000 euros de crédits de paiement.

L'inscription d'un crédit de 120 000 euros pour l'accompagnement de projets dans le cadre du programme LEADER.

Le programme Entretien et valorisation de l'arbre, souvent entendu sous le terme "EVA", avec un montant de 390 000 euros, toujours pour la période 2019-2021.

Et au titre du programme de développement forestier, on vous propose 80 000 euros en faveur du Groupement de développement forestier de la Charente-Maritime et 155 000 euros au bénéfice de l'Office national des forêts pour l'accueil du public en forêt domaniale.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Avis de la commission des Finances, Christian Fallourd ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable, avec une abstention, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Oui.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Nous maintenons notre abstention pour les mêmes raisons.

Je maintiens ce que je dis : il faut l'écrire, le biologique.

Il ne faut pas simplement se contenter de durable.

Je regrette...

Je ne suis pas spécialiste de l'île d'Oléron, mais je lis "2 000 hectares de friches", donc de terres propres, on va dire, tout à fait aptes à continuer en bio.

Je sais que c'est difficile, parce qu'on fait des tentatives d'installation d'agriculteurs bio sur la communauté d'agglo, quand on rachète péniblement des terres à la Safer, à d'autres agriculteurs, pour protéger nos ressources en eau et nos zones de captation.

On sait combien c'est difficile, combien il faut fortement le marquer pour que ça marche et fortement aider.

Ce n'est pas évident, mais je regrette un peu qu'on n'aille pas délibérément vers le biologique, parce qu'on l'affiche pour nos cantines scolaires.

On ne dit pas "durable", on dit "bio", et, derrière, on ne l'écrit pas, dans nos textes, donc je m'abstiendrai.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Juste un mot, parce que je vais faire un scrutin public pour que chacun prenne ses responsabilités.

Mme De Roffignac, pour un mot.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Dans les objectifs des États généraux de l'alimentation, ce n'est pas 20 % de bio, c'est 20 % de certifié qualifié soit bio, soit local, soit durable.

Ce n'est pas 20 % de bio.

Nous, au niveau du Conseil départemental, on apporte 20 % d'aides sur du bio local.

On n'a pas pour objectif 20 % de bio dans les cantines.

Si les cantines utilisent du bio local, on donne 20 % d'aides.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, tout ça est clair.

Mes chers collègues, je vous propose de voter ce rapport 306, ça va vous réveiller.

Je demande aux collaborateurs des groupes de s'assurer que tous leurs mandats sont bien là ou disposent de pouvoirs, de récupérer ceux qui ne sont pas là.

Il y a un moment où la prostate doit s'oublier.

Donc, je mets au vote.

Rappelez-vous que si vous êtes porteur d'un pouvoir, vous devez voter deux fois, avec la carte de votre délégué.

Le vote est ouvert.

Il faudra remettre Mme De Roffignac en position de vote, elle n'est plus déléguée.

J'ai voté, oui.

On laisse le temps s'écouler.

Voilà, le vote est ainsi affiché.

Gérard, j'ai fait des mauvaises allusions à ta sortie, ne m'en veux pas.

Rapport 307, avec Gilles Gay, sur la gestion des milieux aquatiques.

Pardon ?

Ah oui.

Pardonnez-moi.

J'ai shunté la Trézence alors que c'est un dossier très important.

Donc Gilles Gay, la Trézence, et ensuite, Lionel Quillet pour les finances.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Plan de gestion durable de la Trézence.

Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport du président, de voter une autorisation de programme de deux millions d'euros, dont 400 000 euros sur le budget annexe taxe d'aménagement, pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion durable de la Trézence, dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, de l'agriculture et des différents usages de loisirs et d'habitation, dont 225 000 euros en crédits de paiement au présent budget 2019.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Lionel Quillet.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis favorable de la commission, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas, pas d'objection.

Nous en venons bien au 307.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Gestion des milieux aquatiques.

Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport du président, au titre de nos adhésions à différentes structures de bassins, de voter des participations financières pour la réalisation des missions qu'elles assument pour le compte du Département ou d'autres acteurs. Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise pour une somme de 414 675 euros.

Établissement public territorial de bassin de la Charente pour une somme de 160 100 euros.

Syndicat mixte pour l'étude de l'aménagement et de la Gestion du bassin de la Boutonne : 23 000 euros.

Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE de la Seudre : 15 000 euros.

Établissement public territorial de bassin de la Dordogne : 1 250 euros.

Au titre de notre adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime : inscrire 140 000 euros afin de poursuivre le soutien à la mission de service public.

Accorder par convention une subvention de 83 000 euros pour les opérations d'entretien et de gestion du canal d'aménée et de la station de pompage de Port Montdenier pour une somme de 22 000 euros.

De poursuivre les actions de l'Observatoire de la qualité des eaux des marais pour une somme de 114 000 euros, sous réserve de l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Caroline Campodarve.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objection ?

Nous passons au 308.

Je précise que Fabrice Barusseau a donné pouvoir à Christophe Dourthe.

J'ai vu partir Mme Seguin, mais je n'ai pas de pouvoir.

Il faut me l'apporter.

Oui, Mme Guillen, sur le rapport qui vient d'être voté ?

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Pascal s'est abstenu, j'ai voté trop vite.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Sur le rapport 307, Pascal Ferchaud s'abstient ?

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Non, sur le rapport voté en public, 306.

305, pardon.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'était en public, donc...

Ghislaine Guillen, conseillère départementale.

-Il s'était abstenu et j'ai voté trop vite.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ah, d'accord.

On va le noter, on va rétablir le vote sur le 305 avec l'abstention de Pascal Ferchaud.

Il me l'avait indiqué.

Très bien, rapport 308.

La ressource en eau, Gilles Gay.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Préservation de la ressource en eau.

Je présente ce rapport, puisque Françoise ne peut pas le faire.

Votre troisième commission vous propose de poursuivre le financement des actions engagées au titre du programme Re-Sources dans un objectif de préservation de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable et d'inscrire un crédit de 217 000 euros.

De voter une autorisation de programme de 3 800 000 euros destinée à l'assainissement des communes rurales et à l'épuration des eaux usées, et d'inscrire un crédit de 3 200 000 euros.

D'accompagner les collectivités en faisant des études de réutilisation des eaux usées en inscrivant un crédit de 50 000 euros et de poursuivre notre aide aux études de définition des projets de territoire et aux travaux liés à la construction des réserves de substitution, portés par le Syndicat des réserves de substitution, en inscrivant un crédit de 174 000 euros.

Voici, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Qu'en pense la commission des Finances par la voix de Christophe Cabri ?
Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Martine Villenave.

Martine Villenave, conseillère départementale.

-Conformément à ce que j'ai exposé lors de la séance d'ouverture, lundi, je m'abstiendrai sur cette délibération, puisque je m'interroge sur l'opportunité de lancer des programmes de réserves de substitution de cet ordre, tout en regrettant que cette abstention s'applique aussi à d'autres programmes, pour lesquels je suis entièrement d'accord, de type Re-Sources, puisque ces délibérations sont mises dans un seul rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien, chère collègue, Votre abstention est notée, et le contenu de votre intervention sur le reste du rapport également.

Oui, Mme De Roffignac, avant que je mette au vote.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Par rapport au syndicat mixte des réserves de substitution, je voulais apporter une précision.

Le syndicat mixte a été créé fin 2014, dans la précédente mandature, à l'unanimité des membres du Conseil général de l'époque.

Ce syndicat mixte, c'est bien un syndicat qui s'occupe de la création et de la gestion du stockage de l'eau sur les réserves de substitution.

Il n'est pas là pour imposer des réserves de substitution à des endroits où ce n'est pas nécessaire, mais pour travailler dans le cadre des

projets de territoire qui sont gérés par les SAGE ou les CLE sur les bassins.

Je voulais faire cette précision, parce qu'on dit souvent que le SIREs ne s'implique pas sur l'accompagnement des autres actions dans les projets de territoire.

Effectivement, le SIREs ne s'implique pas.

Mais le Conseil départemental, qui a créé le SIREs, s'implique dans toutes les actions qui sont menées par les projets de territoire, que ce soit Re-Sources, ça, vous l'avez vu, c'est pris par le Conseil départemental, tout l'accompagnement fait via la Chambre d'agriculture, que ce soit dans l'évolution des pratiques, dans l'accompagnement des agriculteurs pour les désirrigations ou la meilleure utilisation de l'eau, que ce soit aussi par rapport aux créations de filières, dans du bio ou dans du non-bio.

Il y a vraiment une cohérence globale de l'action qui est menée au niveau du Conseil départemental sur l'agriculture.

Je tenais à préciser que le SIREs, effectivement, c'est uniquement la création des réserves de substitution pour stocker de l'eau en hiver et ne pas la prendre l'été, pour la vendre aux agriculteurs dans la limite de l'acceptabilité, avec les organismes uniques de gestion, qui sont à la fois à l'EPMP, sur Loire-Bretagne, et à l'OUGC Saintonge, sur le bassin Adour-Garonne.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Les plus anciens d'entre vous s'en souviennent.

C'est Michel Doublet qui a porté ce syndicat.

Nous l'avions créé à la suite d'une période d'immense sécheresse, en indiquant qu'il fallait que la puissance publique, donc le Département, s'implique, parce que le reproche qui était fait aux réserves, c'est que c'étaient des opérations privées.

Nous avons voulu mettre la puissance publique et d'autres acteurs que le monde agricole pour avoir des avis différents.

Je vous rappelle que les besoins en eau, nous pouvons les avoir en été, Michel Parent ou Jean-Pierre Tallieu pourraient le dire, quand nous avons des besoins d'eau dans la Seudre, ou dans la Sèvre Niortaise, d'ailleurs, pour la pousse des huîtres, à certains moments.

Le besoin d'eau douce ne concerne pas que le monde agricole.

Merci beaucoup de ces précisions.

Avec la consigne de vote de Martine Villenave, ce rapport est adopté.

Nous en venons maintenant au rapport 309.

Je précise auparavant que Sylvie Mercier a donné pouvoir à Alexandre Grenot, et Brigitte Seguin à Michel Doublet.

Rapport 309, Michèle Bazin.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Merci, M. le président.

Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, de voter une autorisation de programme de 2,5 millions au titre du programme départemental d'équipement rural au bénéfice des collectivités locales, de leurs groupements ou des associations syndicales de marais et d'inscrire un crédit de 1,5 million.

De bonifier de 10 % les aides aux études et aux travaux en marais et en rivières et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dans la limite de 180 000 euros par an, au titre du programme Oléron 21.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Avis de Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Le rapport 309 est donc ainsi adopté.

Nous en venons, avec Gilles Gay, au 310.

Il s'agit des opérations de maîtrise d'ouvrage en milieux aquatiques.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-M.

le président, votre troisième commission vous propose d'inscrire un crédit de 500 000 euros pour l'opération de dévasement de la Charente entre Port-d'Envaux et l'A837, dont les travaux pourraient commencer dès 2019, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral.

Il est à souligner que la Région, qui est sollicitée pour participer à hauteur de 20 % à cette opération, n'a pas confirmé sa participation.

Celle du Département se verrait alors portée à 3 360 000 euros hors-taxes, si, effectivement, la Région répondait favorablement.

Il vous est aussi proposé de réaliser une étude des diagnostics géothermiques permettant de définir un programme pluriannuel d'investissement, 130 000 euros pour la réserve de Breuil-Magné.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Qu'en pense, Christophe Dourthe, la commission des Finances ?

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Avis unanime, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, Lionel Quillet ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Juste prévoir une réintervention au niveau de la Région.

Son absence met notre intervention à 48 %, ce n'est pas rien.

On peut peut-être refaire une demande.

Elle n'a pas dit non, mais elle n'a pas dit oui.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Quand la Région ne dit ni oui ni non, c'est qu'elle dit non.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-J'aurais tenté de...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On va tenter le coup, Lionel.

Jean-Claude Godineau, qui dévase lui-même, à Saint-Savinien, chaque soir, à la pelle.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-J'ai un accord avec Claude Belot pour la vase.

Je voulais préciser, et, Lionel, tu y étais, que quand le président

Rousset s'est déplacé pour signer l'avenant au PAPI, je l'avais interpellé sur le dévasement de la Charente et il m'avait dit que, pour tout ce qui concerne le fonctionnement, son hypothèse était que c'était de l'entretien, et qu'à partir de là, ce n'était pas éligible, par contre, qu'il aidait quand c'était de l'investissement.

Alors, là, on dévase.

Ça s'est accumulé depuis 20 ans.

Est-ce un investissement ?

Est-ce de l'entretien ?

Le débat est là.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je le dis à Serge Gapail et à Dominique, on va lui réécrire, sur ce sujet, dès demain.

Parfait.

Pas d'autres remarques sur le 310 ?

Pas d'objection ?

Il est adopté.

J'en viens maintenant au rapport 311, aménagements agricoles et fonciers.
Gilles Gay.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Votre troisième commission vous propose d'augmenter les autorisations de programme de Cozes, de Grézac et Mirambeau de 150 000 euros chacune pour les porter à 220 000 euros.

D'inscrire 579 000...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je suppose que c'est lié aux opérations de déviation.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Ce sont des contournements.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Les contournements de Cozes, Grézac et Mirambeau.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Dans le cadre des aménagements fonciers.

D'inscrire 579 000 euros en crédits de paiement pour les opérations d'aménagement foncier.

C'est d'autres, aussi...

Si je ne dis pas de bêtise, je regarde les services, c'est bien ça, merci.

De voter une première autorisation de programme de 100 000 euros pour les travaux connexes de l'aménagement foncier du Gué-d'Alleré et une seconde de 200 000 euros pour les travaux connexes de l'aménagement foncier de Forges, Aigrefeuille, Le Thou.

D'inscrire 168 870 euros de crédits de paiement pour les travaux connexes.

Et d'inscrire 2 000 euros au titre du fonctionnement de la commission départementale d'aménagement foncier et des règlements de contentieux.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Christophe Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Pas de remarques sur le 311 ?

Il est adopté.

Nous en venons, avec Michèle Bazin, toujours, au 312, Espaces Naturels Sensibles, et ensuite, Lionel Quillet pour la commission des Finances.
Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, de voter une autorisation de programme de 1,3 million d'euros pour les opérations de maîtrise foncière en Espaces Naturels Sensibles et d'inscrire un crédit de paiement de 650 000 euros.

De voter une autorisation de programme de deux millions d'euros pour les acquisitions foncières sur le budget annexe du pont de Ré et d'inscrire un crédit de paiement de 1 150 000 euros.

D'inscrire 140 000 euros en crédits de paiement pour les subventions d'aide à l'acquisition des partenaires du Département.

Enfin, d'inscrire 640 000 euros en crédits de paiement pour les grands aménagements en Espaces Naturels Sensibles et le programme LIFE Vison d'Europe.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Lionel Quillet, avec peut-être un commentaire également du vice-président en charge de l'environnement ?

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Avis unanime et conforme, M. le président.

Ça correspond à notre politique environnementale.

Nous sommes dans notre action.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas de remarques, pas d'objection ?

Le rapport 312 est adopté.

Nous en venons, avec l'ancienne présidente du SMIDDEST, puisqu'il y a toujours cette transition annuelle avec nos amis de Gironde et c'est Pascale Got qui a remplacé Françoise cette année, au SMIDDEST, avec Françoise De Roffignac, et ensuite Christian Fallourd.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'inscrire un crédit de 110 000 euros au titre de notre participation, identique depuis 2004, et d'inscrire un crédit de 25 000 euros en faveur du fonctionnement et de l'animation du phare de Cordouan.

Je rappelle que le SMIDDEST est gestionnaire du phare de Cordouan et c'est pour ça que je vous en parle régulièrement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'étais sûr que vous le feriez, et c'est bien.

Christian Fallourd pour la commission des Finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas de remarques particulières ?

Le rapport est adopté.

Rapport 314.

Nous sommes toujours avec Françoise De Roffignac, dans le domaine public fluvial.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, de voter en dépenses d'investissement une autorisation de programme de 3 700 000 euros, d'inscrire 2 700 000 euros en crédits de paiement et, en fonctionnement, d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 960 000 euros.

D'attribuer, dans le cadre d'opérations conduites par d'autres collectivités, une première subvention de 29 690 euros, représentant 30 % du montant hors-taxes, à la communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Qu'en pense la commission des Finances, Patricia Friou ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, Jean-Claude Godineau sur le rapport 314.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Lorsque je l'ai lu, j'ai vraiment été heureux en m'apercevant que maintenant, Saint-Savinien était "sur-Mer", et pas "sur-Charente".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Saint-Savinien est au bord d'un fleuve, et c'est la limite de la remontée des effets de marée à cause du barrage, donc...

Mais c'est bien : Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Savinien-sur-Mer, on progresse.

On aura un peu de mal avec La Barde et Archiac, mais on trouvera.

Pas d'autres remarques sur le 314 ?

Il est donc adopté.

J'en viens au 315, Michèle Bazin, le fameux rapport annuel que nous devons présenter, ça a été évoqué tout à l'heure, en matière de développement durable.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport, de prendre acte de la présentation relative à la situation du département de la Charente-Maritime en matière de développement durable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Qu'en pense, Christian Fallourd, la commission des Finances ?

Je crois qu'elle a fait un amendement qui est très fallourdien.

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Vous le sentez ?

Oui.

La commission des Finances a émis un avis favorable à ce rapport et elle prend note de la nécessité d'intégrer les énergies marines dans les enjeux de développement durable, d'inscrire à l'avenir cette réflexion dans le rapport annuel en matière de développement durable.

Le fait de lancer un schéma de développement durable me paraît extrêmement important, dans le contexte actuel de transition énergétique.

Je rappelle que l'avantage de l'énergie marine, c'est que c'est une énergie qui est prédictible, inépuisable et décarbonée.

Donc il faut vraiment se lancer dans ce domaine, qui sera vraiment une énergie nouvelle renouvelable.

L'intérêt, c'est de se lancer, c'est ce qu'on avait fait, M. le président, déjà, dans un entretien.

Je vous avais expliqué l'échec prévu de ces grandes hydroliennes de 800 tonnes, de 20 mètres de diamètre, avec des courants de 25 mètres seconde. Nous étions partis il y a trois ans sur des petites hydroliennes avec des ruptures technologiques.

C'est vraiment le choix que vient de faire le directeur de DCNS, qui a baissé les bras et qui demande à nos développeurs de se pencher sur ce type de technologie.

Ce serait bien de mener une véritable politique sur l'énergie marine.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il faut qu'on en parle avec la Région.

Il y a une expérience actuellement menée, vous le savez, en bas du pont de pierre, à Bordeaux.

C'est une petite expérience, mais il y a beaucoup de courant.

Il y a eu des expériences historiques.

Le général de Gaulle avait inauguré l'usine marémotrice de la Rance, qui était dans nos livres de géographie, au lycée, pour les gens de ma génération.

Je suis tout à fait prêt à ce qu'on y travaille.

Vous êtes en première ligne pour le faire, mais il faut intéresser aussi la Région, parce qu'on est une grande région maritime.

On doit pouvoir le faire avec tous nos collègues.

Oui, M. Fallourd.

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Travailler avec la Région dans cette première étape...

Je vous avais déjà expliqué qu'il y avait un bassin d'essai fluvial qui marche essentiellement avec des turbines et des machines encore peu élaborées.

C'est un site d'essai payant.

Tous les développeurs y passent, pour l'instant, parce qu'ils n'ont pas le choix, dans les petites hydroliennes.

Mais je pense qu'il faut faire des sites d'essai, faciliter l'installation des développeurs, et nous récolterons les fruits plus tard, vraisemblablement par des implantations de développeurs sur place. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci de ces précisions.

Oui, M. Godineau.

Je sais que vous voulez faire une centrale hydraulique à Saint-Savinien. Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Avec Christian, on échange souvent.

L'hydrolienne, 20 mètres de diamètre, tu dis ?

Au pied ?

Ça fait la salle, là.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On ne met pas ça sur nos petites rivières.

Mes chers collègues, je vous propose de commencer, pour nous avancer dans notre travail des rapports de la huitième commission, ce qui nous permettra d'avancer par rapport à la matinée de demain, par le rapport 801 de Marie-Christine Bureau, avec ensuite Christian Fallourd, sur l'aide à l'insertion des jeunes.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-M.

le président, mes chers collègues, pour le rapport 801, la huitième commission vous propose d'inscrire un crédit d'un montant total de 315 110 euros pour abonder le FAJ, le Fonds d'aide aux jeunes, en 2019, ventilé de la façon suivante : 270 500 euros destinés aux aides du FAJ aux chapitres 11 et 65, dont 100 000 euros pour les aides au permis de conduire, au chapitre 65, nature 65-12 du budget primitif 2019.

42 610 euros pour les structures agréées au titre du FAJ au chapitre 65, natures 65-74 et 65-737 du budget primitif 2019, répartis de la manière suivante : pour la mission locale La Rochelle et Pays d'Aunis, 4 000 euros, pour la mission locale Rochefort Marennes-Oléron, 3 000 euros, pour la mission locale de la Saintonge, 5 000 euros, pour la mission locale du pays royannais, 2 500 euros, pour la Maison de l'emploi de la Haute-Saintonge, 3 500 euros, pour l'association l'Escale La Rochelle accueil de jour moins de 25 ans, 24 610 euros, soit au total 42 610 euros.

2 000 euros seront destinés à l'association France Bénévolat au chapitre 65, nature 65-74 du budget primitif.

Deuxièmement, de verser les subventions aux associations partenaires en une seule fois à partir de janvier 2019 et d'approuver la convention jointe en annexe 1 et d'autoriser la signature à M. le président.

L'avis de la commission est le suivant...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous faites une modification ?

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Oui, une petite modification, tout d'abord, à la page 195.

Dans le chapitre 2, budget 2019, au paragraphe B, "Tickets de service", au niveau du tableau, pour la subvention 2018 : pour l'Escale, nombre de tickets : 4 922 au lieu de 5 000.

Ce projet a été adopté à l'unanimité.

Je voudrais signaler l'importance de ce Fonds d'aide aux jeunes qui représente, notamment concernant l'aide au permis de conduire, une véritable opportunité d'insertion pour les jeunes, étroitement liée à la mobilité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est évident.

Combien en fait-on, par an, à peu près ?

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Je crois qu'on n'avait pas tout consommé, la dernière fois.
Je ne sais pas combien on en a fait exactement.

Pardon ?

99, me dit Corinne.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il faudra en faire plus de 100 l'année prochaine.

Merci, Corinne.

Merci beaucoup.

Qu'en pense, Christian Fallourd, la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas d'objection sur ce rapport ?

Lionel Quillet a donné pouvoir à Christian Fallourd et Gisèle Vergnon a donné pouvoir à Évelyne Ferrand.

Alors, rapport 802.

Nous sommes sur les demandes de subventions dans le domaine de l'enfance, de la famille et de la solidarité, toujours avec Marie-Christine Bureau. Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Il vous est proposé d'arrêter à 773 177 euros le montant des subventions à accorder aux associations et organismes comme suit : 54 700 euros à sept associations menant des actions en faveur de la petite enfance, 11 500 euros à quatre associations menant des actions médico-sociales, 383 677 euros à 12 associations menant des actions en faveur de l'enfance et des familles, 323 300 euros à 13 associations menant des actions en faveur de la jeunesse.

De verser les subventions de fonctionnement en une seule fois dès le début de l'année 2019 pour les associations et organismes bénéficiant d'une aide de moins de 23 000 euros.

D'approuver les conventions de financement ci-annexées pour les associations et organismes bénéficiant d'une aide supérieure à 23 000 euros et d'autoriser la signature à M. le président.

De maintenir en 2019 à 39,94 euros le tarif à l'acte des rencontres parents-enfants pour les associations de médiation familiale et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65, natures 65-74, 65-734, 65-737, 65-738, 65-26 et 65-68 du budget primitif 2019.

Ce projet a été adopté à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Marie-Christine.

Patricia Friou pour la commission des Finances.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objection, mes chers collègues ?

Oui, pardon, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Simplement, je voudrais dire, par rapport à mon intervention de lundi pour l'ALPMS, j'ai bien noté, il y a eu des échanges, au titre de la huitième commission, que les services du Département voulaient d'abord travailler avec l'ALPMS dans le cadre du schéma départemental de prévention.

Donc ce travail aura lieu, et j'espère qu'il débouchera sur cette subvention.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, chère collègue.

Je peux considérer que le rapport 802 est adopté.

Nous en venons, avec Dominique Rabelle, au 803.

Il s'agit des missions d'animation socio-éducatives des associations d'hébergement des jeunes.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-M. le président, il vous est proposé de voter...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous pouvez lever votre micro, voilà.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Il vous est proposé de voter, pour l'année 2019, les subventions départementales telles que mentionnées sur le tableau en annexe 1.

D'inscrire les crédits correspondants pour un montant total de 450 850 euros au chapitre 65 du budget primitif.

D'approuver les conventions jointes et d'autoriser la signature à M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Dominique Rabelle.

Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pas d'objection ?

Je vous remercie.

Nous en venons au rapport 804.

Nous sommes dans les demandes de subventions en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Et c'est Évelyne Ferrand qui le présente.

Évelyne Ferrand, vice-présidente.

-M. le président, votre commission vous propose d'arrêter le montant des subventions accordées en 2019 aux associations figurant dans le tableau ci-annexé et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65, nature 65-74 du budget primitif 2019.

De verser les subventions de fonctionnement en une seule fois dès le début de l'année 2019 pour une association bénéficiant d'une aide de moins de 23 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Évelyne.

Christophe Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous remercie.

Pas d'objection, mes chers collègues ?

Nous en venons donc au rapport 805.

Il devait être présenté par Sylvie Mercier, c'est Mme Bureau qui va le présenter, Sylvie a dû s'absenter.

Il s'agit de la protection de l'enfance, et ensuite, j'appellerai David Baudon pour la commission des Finances.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-M. le président, chers collègues, ce rapport concerne les pupilles de l'État.

Il est proposé de renoncer au reversement des bénéficiaires éventuels liés à la propriété de biens et de capitaux des pupilles de l'État accompagnés durant la période du premier janvier 2018 au 31 décembre 2020, et pouvant revenir au Département au titre de remboursement des frais d'entretien engagés.

De procéder au règlement des frais établis dans le cadre d'un suivi de grossesse secrète qui fera l'objet d'une demande de remboursement auprès de la CPAM 17.

D'inscrire des crédits à hauteur de 1 000 euros au chapitre 11, nature 62-261 du présent budget pour l'avance des frais correspondants.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

David Baudon pour la commission des Finances.

David Baudon, conseiller départemental.

-Avis unanime en commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas de remarques, pas d'objection ?

Le rapport 805 est adopté, nous en venons au 806, présenté par Jean-Claude Godineau.

Comme son titre est très long, je laisse le rapporteur le prononcer.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-C'est une expérimentation du désintéressement partiel pour le financement des frais de séjour au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées.

En aides sociales à l'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées, le montant à la charge du Département correspond à la différence entre les frais de séjour et les ressources de la personne hébergée.

En Charente-Maritime, le Département règle aux établissements d'accueil la totalité des frais de séjour pour les personnes admises à l'aide sociale et les structures reversent au Département la contribution des hébergés qu'elles ont collectée.

Donc le Département procède à une avance des frais de séjour auprès de l'établissement.

La contribution des hébergés doit être régulière et complète.

Les établissements doivent reverser au Département avec la même régularité mensuelle et la même précision sur la période d'affectation afin d'éviter tout correctif ou difficulté de traitement.

Toute rupture de plus de trois mois dans le reversement des ressources entraîne la suspension par les collectivités du règlement des frais de séjour aux établissements.

Ces modalités prévues par le règlement ne sont pas toujours respectées par les établissements.

Cela engendre des dysfonctionnements.

En conséquence, il vous est proposé d'expérimenter un nouveau mode de financement de ces établissements avec les deux établissements que sont les centres hospitaliers de Jonzac et de Boscamnant en direction commune.

Ce nouveau dispositif reposerait sur la responsabilisation des établissements dans le suivi des perceptions de leurs recettes avec la mise en œuvre d'un paiement net des frais de séjour correspondant à la seule charge relevant de l'aide sociale départementale.

Les établissements procéderaient au recouvrement direct des ressources comme actuellement, et des participations au titre de l'obligation alimentaire ou du devoir de secours entre conjoints.

Sans reversement ultérieur au Département, ils conserveraient ces financements dans leurs recettes de fonctionnement.

Une alternative au paiement actuel sur facture pourrait être testée dans le cadre d'une dotation globalisée versée par douzièmes mensuels de manière plus fluide, régulière et cohérente avec la logique de contractualisation développée dans le cadre des CPOM.

Ces procédures devraient mieux garantir l'équilibre de la trésorerie des établissements et du budget départemental et favoriser la dématérialisation des échanges comptables, ainsi que simplifier et limiter les traitements administratifs et comptables.

Votre huitième commission vous propose d'autoriser une dérogation à la mise en œuvre du règlement départemental à l'aide sociale générale aux articles des chapitres 50, dispositions financières, 60.5, placement en établissement d'accueil pour personnes âgées, 70.6, placement des personnes handicapées en établissement.

Ces nouvelles dispositions en cours d'élaboration seront déterminées et soumises à la validation de la CP.

C'est un peu compliqué quand on n'est pas dedans, mais c'est simple quand on y est.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a essayé de suivre, Jean-Claude, on a essayé.

Christophe Cabri, qui a suivi, en commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Avis favorable à l'unanimité pour cette expérimentation.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pas d'objection ?

Je vous indique, pour l'organisation de votre emploi du temps, qu'on va terminer maintenant la huitième commission, puisqu'il ne reste que quelques rapports.

Donc nous recommencerons demain matin à 10h, puisque nous n'aurons que la première commission puis la CP.

Je l'indique aux collaborateurs des groupes et aux cabinets pour prévenir nos collègues qui sont partis qu'on recommencera à 10h.

Ils n'auront que la première commission, si nous terminons la huitième.

Je précise que Jean-Marie Roustit a donné pouvoir à Loïc Girard, que Gisèle Vergnon, qui n'arrête pas de changer de pourvoyeur, je pense qu'elle est là par la pensée, a donné pouvoir à Corinne Imbert, et Évelyne Ferrand à Fabienne Aucouturier-Labarrière ou Labarrière-Aucouturier, selon les moments de la journée.

807, rapport présenté par Dominique Rabelle sur le programme départemental d'insertion.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Bien, donc il vous est proposé d'approuver le bilan de notre politique d'insertion pour l'année 2018, d'approuver les orientations de travail de notre politique d'insertion pour l'année 2019, de limiter, comme les trois années précédentes, l'inscription des crédits au budget primitif 2019 à hauteur de 90 millions d'euros au titre des allocations du RSA. D'inscrire au budget primitif 2019 les crédits à hauteur de 6 255 000 euros au titre du financement des contrats aidés et des contrats à durée déterminée d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA.

D'inscrire au budget primitif 2019 les crédits d'insertion à hauteur de 7 140 000 euros, dont 155 000 en investissements et 6 985 000 en fonctionnement, et d'inscrire une recette de 1 000 007 euros en Fonds Social Européen.

D'individualiser au titre des crédits d'insertion en faveur de l'association A.I 17 la somme de 1 150 000 euros pour la mise en œuvre de son atelier chantier d'insertion.

D'approuver la convention à conclure, d'autoriser la signature à M. le président et de voter une nouvelle autorisation d'engagement 2019 de 60 000 euros en faveur des missions locales au titre du dispositif de parrainage des jeunes par des chefs d'entreprise, et d'inscrire 60 000 euros en crédits de paiement.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pardon, Mme Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Une toute petite précision pour vous donner une petite nouvelle sur le cumul RSA et emploi saisonnier, si vous le permettez.

Le dispositif a été adopté le 1er octobre, fin octobre, nous avons une dizaine de personnes, ce qui peut paraître peu, mais c'est quand même déjà un certain succès.

Cette fois-ci, je crois que nous allons finir avec presque une centaine de personnes qui sont intéressées par ce dispositif.

Je rappelle à tous ceux qui sont en contact avec des personnes au RSA et qui ont une activité saisonnière qu'il faut absolument prévenir le Département.

Je vous informe tous.

Il faut prévenir le Département qu'on est en train de faire un travail saisonnier, qu'on est au RSA et qu'on fait un travail saisonnier.

C'est le Département qui va prévenir la CAF pour neutraliser les ressources.

C'est très important, parce que certaines personnes ne connaissaient pas le mécanisme.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a essayé de le faire connaître par nos forums organisés par la Maison de l'emploi saisonnier, mais on a tous un rôle.

Je le dis à Isabelle et à Frédéric, il faudra, dans le prochain magazine, représenter encore plus, de manière très visible et très simple, le dispositif, pour le faire connaître.

Oui, Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-C'est juste une question pratique.

En tant que conseillers départementaux, si on avait une fiche technique, ça serait bien.

On a eu le petit flyer, mais c'est compliqué, après.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

On fera cette petite fiche pour la diffuser à nos collègues.

L'avis de la commission des Finances, je vous l'ai demandé ?

Il est bon.

Parfait.

Pas d'objection sur le 807 ?

Nous l'adoptons.

Mme Guimberteau m'a fait passer des comprimés pour la gorge et m'a dit de ne pas dépasser la dose prescrite.

Je lui réponds que j'ai bien reçu son message.

C'est, je suppose, à nouveau, Marie-Christine Bureau, en l'absence de Sylvie Mercier, qui présente le rapport relatif au financement des centres sociaux, le rapport 808.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Il est proposé dans ce rapport de renouveler pour 2019 les moyens alloués à la fonction de pilotage pour le tronc commun des centres sociaux permettant le fonctionnement et le développement des activités comme la coordination et la logistique.

D'attribuer les subventions en faveur des centres sociaux pour un montant total de 1 043 046 euros réparti de la façon suivante.

Pour la mission de l'animation globale, 756 123 euros.

Pour la mission d'animation socio-éducative et de prévention, 286 923

euros, sachant que les versements n'interviendront que dans la limite des sommes réellement engagées.

D'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à la Fédération départementale des centres sociaux et d'inscrire les crédits au chapitre 65, nature 65-68.

D'inscrire un montant de crédit à hauteur de 78 000 euros pour la mise en place d'actions spécifiques en 2019, à individualiser par la commission permanente au regard des projets qui seront proposés en lien avec notre schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

D'inscrire un crédit de 802 500 euros au chapitre 65, nature 65-68 dans le cadre de la démarche d'accompagnement concernée et d'approuver les conventions annexées établies avec les centres sociaux, et d'autoriser la signature à M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Christian Fallourd pour la commission des Finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable unanime de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le 808 ?

Il n'y en a pas.

Pas d'objection non plus.

Il est adopté.

Nous en venons, avec Marie-Christine Bureau, au 809, c'est notre règlement départemental d'aide sociale générale, sur les nouvelles modalités de contrôle des établissements de service.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Ce n'est pas moi.

Dominique Bussereau, puis Marie-Christine Bureau.

-Ce n'est pas vous ?

-Non.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai pourtant "Marie-Christine Bureau".

Est-ce que quelqu'un d'autre a le rapport ?

C'est vous, Marie-Christine, qui l'avez.

Est-ce que nos services peuvent lui donner ?

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-C'est un rapport à adopter, mais qui n'a pas d'impact financier.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, donc vous proposez de l'adopter ?

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Si vous le voulez bien.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il n'y a pas d'avis de la commission des Finances, c'est parfait.

Ça nous permet d'arriver au 810.

La lutte contre les exclusions, Dominique Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Il vous est proposé d'arrêter à 925 279 euros le montant des subventions à accorder en 2019 comprenant la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et les manifestations ponctuelles.

D'inscrire la somme de 925 500 euros au chapitre 65 du présent budget pour permettre le versement de ces subventions.

De verser les subventions de fonctionnement en une seule fois dès le début de l'année 2019 pour les associations et les organismes bénéficiant d'une aide de moins de 23 000 euros.

D'approuver les conventions de financement ci-annexées et d'autoriser la signature à M. le président, et d'inscrire les crédits à hauteur de 210 000 euros pour la mesure d'accompagnement social personnalisé de MASP 2 au chapitre 11 du budget primitif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Corinne Imbert, l'avis de la commission des Finances.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-C'est un avis favorable avec cinq votes pour, une abstention, un vote contre, et Mme Friou qui n'a pas pris part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Pas d'observation autre ?

Oui, Christophe Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-J'ai voté contre en commission des Finances pour soutenir la demande de Fabrice Barusseau, qui a dû s'absenter.

Là, je voterai contre avec Fabrice.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-OK.

C'est bien noté dans le compte-rendu de séance.

Par ces votes...

Oui, Mickaël Vallet ?

Sur le 810 ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui, et le groupe avec.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Et le groupe avec, bien.

L'ensemble du groupe, vous en êtes sûr ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Eux, non, moi, je ne suis jamais sûr.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, on vous fait confiance, comme d'habitude.

Vous voulez qu'on fasse un vote public ?

David Baudon, conseiller départemental.

-Il ne s'agit pas du budget, mais bien de la délibération ?

Le budget, c'est demain.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui.

David Baudon, conseiller départemental.

-Donc je suis solidaire de la position de mon collègue.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est parfait, cher David.

C'est vers vous que mes regards se tournaient, connaissant votre indépendance qui fait votre charme.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-À Marennes, on n'aime que les frondeurs.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, Marennes est dirigée par un frondeur, d'ailleurs.

Donc ça commence là.

Voilà pour le 810.

Je précise, dans le cadre de notre politique de raréfaction des ressources, que Catherine Desprez a donné pouvoir à Marie-Pierre Quentin, Gérard Pons à Caroline Campodarve, Gilles Gay à Marie-Chantal Périer et Michèle Bazin à Mickaël Vallet.

Oui, M. le maire.

M. le conseiller départemental.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Plus sérieusement, on rigole, l'ambiance est bonne, mais on vote contre parce qu'on n'est pas contents.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai bien compris.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je reviens à la source quand même.

On n'est vraiment pas satisfaits de cette position au regard de ce qui a été expliqué par notre collègue Fabrice Barusseau.

Je remets les choses dans le contexte.

C'est la fin de la journée, mais on n'est pas satisfaits.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est bien noté.

Merci beaucoup.

Oui, Dominique Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Oui, président.

Bien sûr, on prend acte et on a eu beaucoup de discussions.

Il s'agit simplement de la subvention de 23 000 euros demandée par le Pays Buriaud.

Il s'agit de la création d'un espace de vie sociale, qui est portée par le centre social Belle Rive, que nous finançons dans le tronc commun comme les autres centres sociaux de Charente-Maritime, à même hauteur. Ce projet d'espace de vie sociale, et on en a discuté, d'ailleurs, puisque ce matin nous étions en réunion avec les centres sociaux et la Caisse d'Allocations Familiales, ce projet, comme tous les espaces de vie sociale du Département qui sont rattachés à un centre social, ne bénéficie pas d'une aide au poste par le Département.

C'est vraiment une position sur tout le département et sur tous les centres sociaux.

À côté de ça, cet espace de vie sociale bénéficiera, bien sûr, de tout l'appui des professionnels du Département, les puéricultrices, les sages-femmes, les travailleurs sociaux, et, également, pourra solliciter une aide financière du Département pour tous les projets spécifiques et ponctuels dans le cadre de notre cofinancement.

Voilà les précisions que je voulais apporter.

J'en ai discuté tout à l'heure avec Fabrice Barusseau.

C'est notre position actuellement, sinon, on serait obligés de changer tout notre règlement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Tout ça est bien clair.

Mickaël Vallet a été clair, vous êtes claire et chacun a bien compris.

Je vous remercie.

Nous passons au rapport 811, présenté par Denis Petit.

Il s'agit de notre Maison départementale des personnes handicapées, dont la directrice va nous quitter pour la retraite prochainement, et nous le regrettons.

Denis Petit, conseiller départemental.

-M. le président, dans ce rapport, il est proposé de voter en faveur de la Maison départementale des personnes handicapées une participation financière pour 2019 de 748 000 euros payée trimestriellement et répartie en 678 000 euros pour le fonctionnement de la MDPH, 20 000 euros pour le fonctionnement du Fonds départemental de compensation et 50 000 euros pour l'édition des cartes Mobilité Inclusion.

D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65, nature 65-68.

Il y a eu un avis unanime et favorable de votre huitième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Le même avis : avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objection, chers collègues, à ce rapport 811 ?

J'en viens au rapport 812, je donnerai la parole au rapporteur, Mme Bureau.

Je donnerai la parole, bien sûr...

Et j'ai été saisi, mais il le dira lui-même, par le président Vallet d'une demande de vote dégroupé, si j'ose dire, que j'expliquerai dans un instant, après que Mme le rapporteur se sera exprimée.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Merci, M. le président.

Ce rapport 812 concerne l'objectif annuel d'évolution des dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou handicapées et relevant du secteur de l'enfance.

Il est proposé de limiter pour 2019 à 0,80 % la progression globale des dépenses relatives aux établissements et services habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale pour personnes âgées et personnes handicapées, ainsi que ceux relevant du secteur de la protection de l'enfance.

Concernant le secteur des établissements et services pour personnes handicapées, le taux est modulé de la façon suivante en 2019.

Plus 0,4 % applicable à la base des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des structures, taux maximum modulable selon l'atteinte des objectifs des CPOM.

Plus 0,4 % affecté aux mesures nouvelles arrêtées dans le cadre du schéma de l'autonomie.

Un complément de ce rapport concerne un traitement spécifique qui est mis en œuvre en direction des services prestataires d'aide à domicile, les SAD, compte tenu des difficultés importantes de ces secteurs d'activité. Le Département fait de nouveau face à ses responsabilités dans son choix de financer pleinement un service de qualité apporté aux personnes vulnérables, et ainsi, de mieux solvabiliser les bénéficiaires des prestations d'APA, de PCH et d'aides ménagères.

Dans la continuité de cet engagement, il est proposé d'adopter un taux d'évolution pour les SAD à hauteur de 1,7 %.

Je vous remercie, président, d'avoir accepté de déroger aux 1,2 % préconisés par l'État.

Selon l'avis de la commission, cinq avis favorables et une abstention.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Prenons les choses dans l'ordre.

Ensuite, je voudrais avoir l'avis de la commission...

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Je crois qu'il y a une erreur, sur mon rapport, il y a deux abstentions. De Marylise et Denis.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Mais vous n'êtes pas obligée de le dire.

C'est l'avis global de la commission qui nous intéresse.

C'est bien de le dire aussi, si vous le souhaitez.

M. Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Avis favorable de la commission des Finances, avec six pour et deux abstentions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Mickaël Vallet, dans l'esprit de ce que vient de faire Mme le rapporteur en nous présentant deux rapports, vous souhaitez, je pense, une partition des votes, si vous voulez en parler.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je vous remercie d'y donner suite.

On peut avoir, parfois, l'habitude, dans cette assemblée, d'avoir plusieurs dépenses ou plusieurs décisions mises dans le même rapport.

C'est l'occasion d'évoquer Jean-Louis Frot.

Je me souviendrai de ce rapport d'anthologie dans lequel on mettait une subvention hors règlement pour la nouvelle médiathèque de Marennes, avec laquelle j'étais d'accord, et, par ailleurs, un prix de vente pour le tribunal de Marennes à la commune, sur lequel je n'étais pas d'accord. J'ai beaucoup appris, à ces occasions-là, sur la façon d'amener les choses en politique.

Mais je vous remercie, car effectivement, nous avons des avis qui ne sont pas les mêmes sur les deux objets.

C'est bien que les avis soient clairs, dans la mesure où on n'a pas de doute sur l'issue du vote.

Denis va vouloir...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, pardonnez-moi, Denis Petit.

Denis Petit, conseiller départemental.

-Je voulais faire une observation par rapport aux 0,8 %.

On vient d'évoquer les 1,2 % qui nous sont imposés, et 0,8 % pour l'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux, c'est trop peu.

L'année prochaine, on va être autour de 1,5 % d'inflation.

Avec 0,8, on ne pourra pas fournir la même qualité de service.

Donc cette première partie du rapport, je vais voter contre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'accord, mais sur les SAD, vous voterez pour ?

Denis Petit puis, Dominique Bussereau.

-Voilà.

-Voilà, j'ai bien compris.

Oui, Mme Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Sauf qu'en huitième commission, on n'a pas fait deux votes.

Donc ça me pose problème.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On va faire deux votes, maintenant.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Je voterai contre sur la première partie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Cette demande a été faite par le président du groupe socialiste.

Je l'ai acceptée après l'avis favorable des élus ES en charge du dossier.

Donc nous allons faire deux votes.

Pour que les choses soient claires, le premier vote, c'est celui sur le 0,8.

C'est le rapport adopté par la commission avec l'avis de la commission des Finances.

Là, nous allons faire un vote électronique.

Donc vu le nombre de personnes parties, que tous ceux qui ont des pouvoirs soient attentifs à leurs pouvoirs.

Donc il y a un premier vote sur lequel, si je résume, la majorité va se prononcer en faveur.

Et un deuxième vote qui sera un vote sur lequel il pourrait y avoir un rassemblement plus général.

Je commence donc par le premier vote.

Le temps n'est pas écoulé, mais tout le monde a-t-il voté ?

Les délégataires ?

Je vois M. Dourthe qui se lance dans un sprint effréné.

Très bien.

Est-il nécessaire de faire un vote sur la deuxième partie ?

Non ?

Je pense qu'elle fait l'objet de l'unanimité.

Non ?

Sur les SAD, vous n'êtes pas d'accord ?

Sur les 1,7.

Qui s'abstient sur les SAD ?

Très bien.

Parfait.

Il n'y a pas de vote contre ?

Je vous remercie.

Nous en venons au rapport 813.

Qui sera d'ailleurs l'avant-dernier.

Il s'agit de la politique en faveur du logement et de l'habitat.

Je vous ai fait passer aujourd'hui, à tous, une copie d'un courrier que j'ai reçu sur la fin de la période de surveillance de notre office Habitat 17, pour que vous ayez le contenu de ce courrier.

Dominique Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Il vous est proposé de fixer le montant du fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 2 988 500 euros pour l'année 2019 et d'inscrire les crédits correspondants.

D'approuver les termes du règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement.

D'approuver les termes de la convention type à conclure avec les organismes en charge des mesures d'accompagnement social liées au logement et d'individualiser les montants par organisme à une prochaine commission permanente.

De fixer à 105 000 euros le montant global accordé au service logement jeunes selon la répartition suivante.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, 70 000 euros, le Logis, 17 500 euros, et l'association pour l'Habitat des Jeunes en Vals de Saintonge, 17 500 euros.

D'approuver le modèle de convention.

Ensuite, de fixer le budget global des maisons relais à 250 500 euros, d'approuver les termes des avenants correspondants et la convention annuelle à conclure avec Tremplin 17, et d'autoriser la signature à M. le président.

D'inscrire 30 000 euros pour l'octroi d'aides aux travaux d'assainissement.

D'inscrire 90 000 euros pour l'octroi d'aides aux travaux d'économie d'énergie des propriétaires bailleurs.

D'inscrire 3000 euros pour renouveler la conférence annuelle de l'habitat.

D'approuver le principe d'une convention pluriannuelle d'investissement 2018-2025 relative au programme de renouvellement urbain de Villeneuve-Salines à La Rochelle et d'approuver notre concours financier à hauteur de 5 millions d'euros.

De voter une autorisation de programme 2019 destinée au financement du logement social public d'un montant de trois millions d'euros et d'inscrire 2 937 000 euros en crédits de paiement.

D'approuver les termes du règlement départemental des aides à l'habitat.

D'inscrire en crédits de paiement destinés à la poursuite du programme d'intérêt général un montant de 603 000 euros.

D'inscrire en crédits de paiement un montant de 480 000 euros destiné au financement des prestations retenues dans le cadre des marchés de services correspondants.

D'inscrire 20 000 euros en dépenses et en recettes pour l'octroi de prêts accordés dans le cadre du programme d'intérêt général et de fixer le montant du dispositif d'aide aux accédants en difficulté à hauteur de 80 000 euros pour l'année 2019, et d'inscrire les crédits correspondants.

D'approuver la convention à conclure avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime et de m'autoriser à la signer et à inscrire 20 000 euros au budget 2019.

D'inscrire 10 000 euros correspondant à notre adhésion à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes, et enfin, de fixer le montant de la subvention à Alizés 17 à 19 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous remercie.

Je donne la parole à Patricia Friou pour la commission des Finances.

Elle n'est pas là, le président non plus ?

Mme Campodarve ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La commission des Finances est en débandade.

Mme Campodarve est toujours fidèle au poste, merci.

Dernier rapport, mes chers collègues.

Sujet complexe que vous connaissez bien que nous avons travaillé avec le préfet.

Les intercommunalités ont été consultées.

Il s'agit du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Et c'est Jean-Claude Godineau qui s'y colle.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-M. le président, vous venez de dire le principal.

Effectivement, il y a la loi de 2000 qui demandait à ce qu'il y ait un schéma départemental qui soit fait en collaboration avec le représentant de l'État et le Département.

Dans le cadre de la loi NOTRe, les EPCI sont entrés en compétence quant à la création des aires d'accueil et des terrains de passage.

Votre assemblée avait pris deux délibérations pour participer, et notamment en ce qui concerne les investissements.

L'évaluation du précédent schéma a été faite et vous avez tous pu lire le nombre de structures que nous avons dans notre département.

Des orientations ont été posées pour le schéma 2018-2024, dont je vous rappelle les trois thématiques.

Améliorer les conditions d'accueil pour les familles itinérantes.

Répondre aux besoins d'un habitat adapté.

Promouvoir un accompagnement social spécifique en complémentarité avec les services en droit commun.

Conformément à la loi, ce schéma devait être adopté ainsi qu'il est prévu par la commission consultative départementale présidée conjointement par vous-même et le représentant de l'État, qui donne un avis au projet après avoir recueilli celui des conseils municipaux des communes concernées.

La contribution de notre Département se situerait à deux niveaux.

À un niveau de maintien de l'accompagnement socio-éducatif pour une somme de 164 000 euros.

Ces actions seront mises en œuvre par les organismes conventionnés.

Le deuxième point, c'est un investissement.

Il s'agit de voter une enveloppe et un programme de 329 400 euros.

Au sein de votre commission, il y avait trois avis favorables et un avis défavorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Christophe Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable avec sept voix pour et une voix contre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Mme Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui, j'avais dit en séance publique de lundi ce que j'ai rappelé en huitième commission, à savoir qu'au mois d'octobre, la communauté d'agglomération avait donné un avis favorable, sous réserve qu'un certain nombre de corrections soient apportées.

Or, on a reçu un courrier de la sous-préfète qui rejette en partie les corrections.

À partir de là, on ne votera pas contre, mais on va s'abstenir, sur ce schéma, puisque la communauté d'agglomération n'a pas obtenu un certain nombre de corrections qui étaient tout à fait justifiées.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Marylise.

Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Sur le canton Saintonge Estuaire et la partie qui est sur la CARA, on a eu une rencontre avec le sous-préfet de Rochefort pour faire part de nos inquiétudes sur le fait que sur la zone de Grézac et en limite de Cozes, il y a une réserve foncière qui est classée UX, qui ne doit normalement accueillir ni caravanes ni mobil-homes, et qui a été, ces deux dernières années, une aire de grand passage sur laquelle les gens du voyage ne souhaitent pas venir.

Ils demandent à aller ailleurs, on est trop reculés dans l'arrière-pays. Donc le maire de Grézac a exprimé sa volonté de s'abstenir lors du vote du schéma à la CARA.

Je ferai de même.

Je m'abstiendrai, au nom de la partie Saintonge Estuaire de la CARA.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai, dans l'ordre d'inscription, Dominique Rabelle et Jean-Pierre Tallieu.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-À la délibération précédente, j'ai oublié de vous dire que je ne prenais pas part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça n'avait pas échappé au secrétariat de séance, mais c'est bien que vous le disiez.

Jean-Pierre Tallieu puis Mickaël Vallet.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Les élus de l'agglomération, sur une première présentation du schéma, ont déposé un certain nombre d'observations, un peu comme a fait La Rochelle.

Les services de l'État nous ont accordé toutes nos observations.

Il était donc difficile de ne pas accepter le schéma.

Grézac vote blanc, mais c'est parce qu'il n'a pas tout compris au film.

Je le respecte, c'est un vote de paix.

C'est un vote de paix.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'autant plus que Grézac a toujours voté pour moi aux législatives à 110 %.

C'est un respect total.

Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Ce qui a été mis dans la balance, c'est que la Safer puisse essayer, à condition qu'il y ait une convention avec la CARA, de proposer des terrains sur des secteurs plus intéressants pour les gens du voyage.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On ne va pas refaire le débat de la CARA ici, même s'il y a des membres éminents.

Président Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-De la part de Jean-Pierre Tallieu, c'était bien essayé.

Mais la vraie citation busseralienne, c'est : "Le maire de Grézac n'a rien compris, malgré toute l'amitié que je lui porte."

C'est plutôt comme ça que ça fonctionne.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, je te rémunérerai comme porte-parole en campus.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Comme disait Quentin, je peux écrire les discours à l'avance.

Tu transmettras.

"L'espérance est un risque à prendre", etc.

Et banzai.

Sur la question des gens du voyage, c'est un sujet sensible, ce n'est rien de le dire.

Je parle avec le cœur, j'ai passé l'été le plus affreux de ma vie d'élu depuis 10 ans, parce qu'on a été débordés, pas tant par les groupes inscrits au schéma...

On a affaire à des gens...

C'est sur du velours, quand les groupes sont inscrits et qu'ils tiennent leur groupe.

On a eu une personne qui était présente dans les instances représentatives nationales qui était dans un des camps installés à Marennes cet été.

Il s'appelle David Vincent.

Ne riez pas, c'est vraiment son nom.

Il nous a bien expliqué quelles étaient les attentes.

Mais si on ne donne pas force au schéma avec un vote un peu costaud et si on fait des abstentions, des contre sans montrer de vraie volonté politique, ça donne plus de mal, derrière, s'il y a des recours ou des interprétations, pour pouvoir dire qu'un schéma est validé et correspond au droit.

Donc pour ceux qui sont là où ils ne doivent pas être le préfet peut, un, enjoindre, même si ce n'est pas souhaitable vu le niveau de tension, et deux, demander le recours de la force publique.

Je voudrais rajouter, j'en profite, que la coopération entre les intercommunalités...

J'aimerais la même entre les communes dans une même interco.

J'en bave, à Marennes, ce n'est pas ça.

Je voudrais vraiment remercier l'interco de Royan et l'interco de Rochefort, parce que à chaque fois qu'on a des groupes en trop, pas prévus, je fais ce que je peux avec mes petits moyens fonciers, mais en termes de prêt de matériel ou d'ouverture de sites dans l'urgence, je les remercie.

Et dernier point, on tape parfois sur les services de l'État et les moyens qui sont mis.

Si on n'avait pas une personne dédiée à l'année et qui, lorsqu'un groupe débarque, arrive tout de suite, le dimanche, n'importe quand, pour essayer de discuter...

J'ai essayé, mais j'ai compris, je ne vais plus discuter sur site tout seul.

Si on n'avait pas la personne en question, le sous-préfet aussi, plus le chargé de mission, je ne sais pas comment on ferait.

Cette coopération entre le Département et l'État est fondamentale.

Quand on est obligé de le gérer directement...

J'ai eu des occupations sauvages à Marennes Plage, d'un point de vue touristique, respect de l'ordre public et atteinte aux bonnes mœurs sur la plage, c'était vraiment très compliqué.

Si on adopte ce schéma, derrière, il faut s'en servir contre les contrevenants et pour faciliter la vie de ceux qui ne posent pas de difficultés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je partage complètement votre analyse.

Pas d'objection ?

Qui s'abstient ?

D'accord.

Les abstentions sont notées.

Parfait, le schéma est adopté.

Mais je fais miens, complètement, les propos de Mickaël sur la difficulté à gérer que j'ai connue en tant que maire d'une commune littorale.

Mes chers collègues, encore un instant d'attention.

Demain, nous reprenons à 10h avec les dossiers de la commission des Finances, avec le budget.

Puis nous ferons une interruption de séance pour la commission permanente, puis vous êtes conviés à rester déjeuner à l'issue des travaux.

Marie-Christine Bureau, une demande ?

Juste un instant, chers collègues.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Je voulais préciser qu'avant la commission permanente, je ferai une réponse à Pierre Malbosc, qui m'avait demandé des informations concernant les mineurs non accompagnés, la situation, ainsi que leur sortie du dispositif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'accord, on le fera sous forme de questions diverses, demain.

Merci de votre patience et à demain matin.